



**Plan directeur
des parcs et espaces verts
2018-2028**

Châteauguay



Table des matières

1. Plan directeur	4
1.1 But et contenu	4
1.2 Objectifs	4
2. Le contexte	5
2.1 La Ville	5
2.2 Les orientations de la municipalité	10
2.3 Les développements projetés	12
2.4 La population et ses clientèles	14
3. Les usages des parcs et espaces verts	20
3.1 Typologie des parcs et leur vocation	20
3.2 Analyse de l'offre	23
3.3 État des actifs	30
3.4 Budget alloué aux parcs et espaces verts	39
3.5 Considérations	40
4. Orientations 2018-2028	41
4.1 La vision	41
4.2 Les principes directeurs	41
4.3 Les enjeux	42
4.4 Les axes de développement	43
Remerciements et prochaine étape	45

1. Plan directeur

1.1 But et contenu

Le but du Plan directeur des parcs et espaces verts est de faire le point sur la situation actuelle et de planifier l'évolution des parcs et des espaces verts pour les prochaines années, afin qu'ils continuent d'évoluer et de répondre aux divers besoins de la population de Châteauguay. Il apporte un complément de réflexion sur l'avenir de la municipalité et bonifie les efforts qui sont déjà faits par chacun des services de la Ville pour améliorer les aménagements, la sécurité et la beauté de notre environnement. Ce faisant, il devient un outil de référence pour prendre des décisions en fournissant un plan d'ensemble qui permet de maintenir, au fil des ans, une cohérence des actions ainsi qu'une équité citoyenne, en lien avec les orientations de développement durable et de mobilité active.

On retrouve dans ce plan directeur le bilan de la situation actuelle, l'analyse des besoins et des attentes, l'identification des éléments correctifs souhaitables, la vision, les principes directeurs et de gestion, les axes de développement et, surtout, un plan d'action cohérent et clair qui guidera l'évolution des parcs et des espaces verts.

1.2 Objectifs

Ce plan vise à faire le point sur la situation actuelle, à se doter d'une vision et de principes qui guideront les décisions sur un horizon de dix ans et à déterminer les actions prioritaires à entreprendre lors des 5 prochaines années.

Pour ce faire, le plan inclut les précisions nécessaires concernant les éléments suivants :

- Préciser le contexte actuel des parcs et des espaces verts.
- Procéder à un inventaire des actifs et à une analyse quantitative et qualitative des parcs et espaces verts existants.
- Établir un diagnostic et dévoiler les forces et faiblesses des parcs et espaces verts actuels.
- Voir ce qui se fait ailleurs comme meilleures pratiques.
- Identifier les nouvelles tendances et les nouvelles normes applicables.
- Considérer les actions requises pour un développement durable.
- Identifier les actions nécessaires pour supporter les initiatives des saines habitudes de vie.
- Établir un dialogue avec des partenaires externes (citoyens; organismes communautaires, sportifs, culturels et environnementaux; organisations qui évoluent dans le domaine de la santé, la promotion des saines habitudes de vie, la qualité des milieux de vie, l'environnement ou la mobilité active).
- Élaborer des recommandations et des stratégies pour répondre aux enjeux.
- Établir les principes directeurs qui guideront l'évolution des parcs et des espaces verts.
- Déterminer les grandes priorités.

Un plan d'action détaillé pour la période 2018 à 2021 finalise ce document. Ce plan tient compte des capacités financières de la municipalité et propose aux élus des priorités en fonction des orientations et des principes retenus. Ceci permettra d'établir la ligne directrice afin que les changements proposés soient réalisés.

2. Le contexte

Le développement des parcs a suivi le développement de la Ville. Comme la majorité des quartiers ont maintenant 30, 40 ou 50 ans, leurs parcs ont atteint le même âge. Ils n'ont jamais ou ont été peu réaménagés. Le Plan directeur des parcs et espaces verts arrive à point nommé puisque la majorité des parcs ont minimalement besoin d'un rafraîchissement. En 2009, un portrait de ces besoins a été tracé et un sondage de la firme Léger et Léger effectué en 2015 a confirmé que les parcs sont une priorité pour la population de Châteauguay.

2.1 La Ville

La Ville de Châteauguay a été formellement constituée en 1975 après s'être développée tout autour de la rivière qui porte son nom depuis bientôt près de trois siècles. La population compte maintenant 47 906 citoyens (décret de population 2016) et 25 % de son territoire est agricole. Plusieurs vagues successives de développement ont tissé le milieu urbain que l'on connaît aujourd'hui. On y a gardé intacts plusieurs espaces verts et boisés, tout en aménageant, au fil des ans, des parcs, des endroits de détente et d'amusement ainsi que des lieux de rassemblement pour desservir en activités sportives et culturelles la population qui ne cesse de grandir.

Les saines habitudes de vie ainsi que le développement durable teintent maintenant toutes les nouvelles initiatives de développement.

2.1.1 Profil du territoire

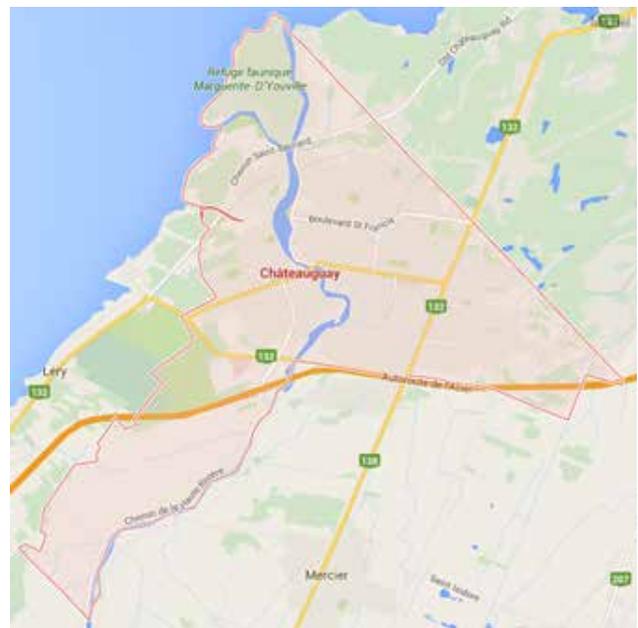
Le territoire de la Ville de Châteauguay a une superficie de 35,9 kilomètres carrés. La Ville s'est grandement développée au cours des dernières années, notamment grâce à sa situation géographique enviable, près de Montréal et d'axes de transport importants.

Le territoire est encadré et traversé par plusieurs routes provinciales majeures (route 132, route 138, autoroute 30) ainsi que par la rivière Châteauguay et le ruisseau Saint-Jean. Ces atouts, qui facilitent l'accès pour les citoyens et visiteurs, influencent la planification urbaine. Ils posent ainsi des défis d'aménagement pour assurer la sécurité et faciliter les déplacements à pied, à vélo, en poussette, pour les personnes âgées, les enfants, les écoliers et les personnes à mobilité réduite.

Quand on aborde le développement des parcs et supprimer espaces verts, on doit considérer ces contraintes physiques, de même que le legs bâti des décennies précédentes.

La vue aérienne de la municipalité présente un territoire où la vocation agricole et les grands boisés préservés représentent près de 24 % de la superficie. À cela s'ajoute l'île St-Bernard, qui à elle seule occupe près de 10 % du territoire. C'est dire que la portion urbaine de la municipalité occupe environ 76 % du territoire. La superficie de la zone agricole est de 7 km² et celle de massif boisé de 5,7 km², alors que la superficie de la zone urbaine est de 23,3 km².

On doit aussi souligner la préservation du patrimoine arboricole sur l'ensemble du territoire, qui donne un cachet particulier et distinctif à la municipalité, notamment à son pourtour et le long de la rivière qui la traverse.



2.1.2 Superficie des parcs et espaces verts

La superficie occupée par les parcs et espaces verts est de 3 838 505 mètres carrés et représente 10,7 % du territoire total de la municipalité. L'île Saint-Bernard fait partie intégrante de ces espaces accessibles aux citoyens et constitue à elle seule plus du tiers des espaces verts. Les autres parcs et espaces verts sont essentiellement aménagés en milieu urbain et occupent une superficie de 1 002 634 mètres carrés, comptant pour 4,3 % du secteur urbain.

Selon les normes de l'Organisation mondiale de la santé, une municipalité devrait conserver au moins 10 % de son territoire en parcs et espaces verts pour les zones urbaines. La municipalité propose une offre supérieure à ces normes. C'est là un avantage et un attrait distinctif.

2.1.3 Les parcs et espaces verts

La ville compte maintenant 73 parcs et espaces verts qui contribuent déjà à la qualité de vie de ses citoyens. Au fil des ans, ceux-ci ont été créés au rythme où la ville s'est développée. S'y ajoutent un réseau de pistes cyclables et deux parcs nature à portée régionale gérés par une entité distincte, mandatée par la Ville pour voir à leur opération et à leur rayonnement.

Calcul de la superficie totale des parcs et espaces verts	
Superficie totale des espaces verts (m ²)	3 838 505
Superficie totale de la ville (m ²)	35 970 000
Proportion des parcs et espaces verts dans la ville	10,7 %
Calcul de la superficie des parcs et espaces verts en milieu urbain	
Espaces verts en milieu urbain, sauf les espaces protégés (m ²)	1 002 634
Superficie du milieu urbain, excluant les espaces protégés et le territoire agricole (m ²)	23 310 000
Proportion des parcs et espaces verts en milieu urbain	4,3 %
Parcs et espaces verts en milieu urbain (hectares)	
Parcs et espaces verts en milieu urbain (hectares)	100,3
Population (selon le recensement 2016)	47 906
Nombre d'hectare de parcs et espaces verts par 1000 habitants en milieu urbain	2,1
La norme visée de préservation des parcs et espaces verts en milieu urbain est de 1 ha/1000 habitants.	

On dénombre une superficie totale de 100,3 hectares d'espaces verts sur le territoire urbain, excluant le refuge faunique Marguerite-D'Youville, (voir annexe 6). Cela représente 2,1 hectares par 1000 habitants, bien au-delà de la norme visée de préservation des espaces verts en milieu urbain de 1 hectare/1000 habitants. Il s'agit d'un atout indéniable pour la qualité de vie des citoyens de Châteauguay.

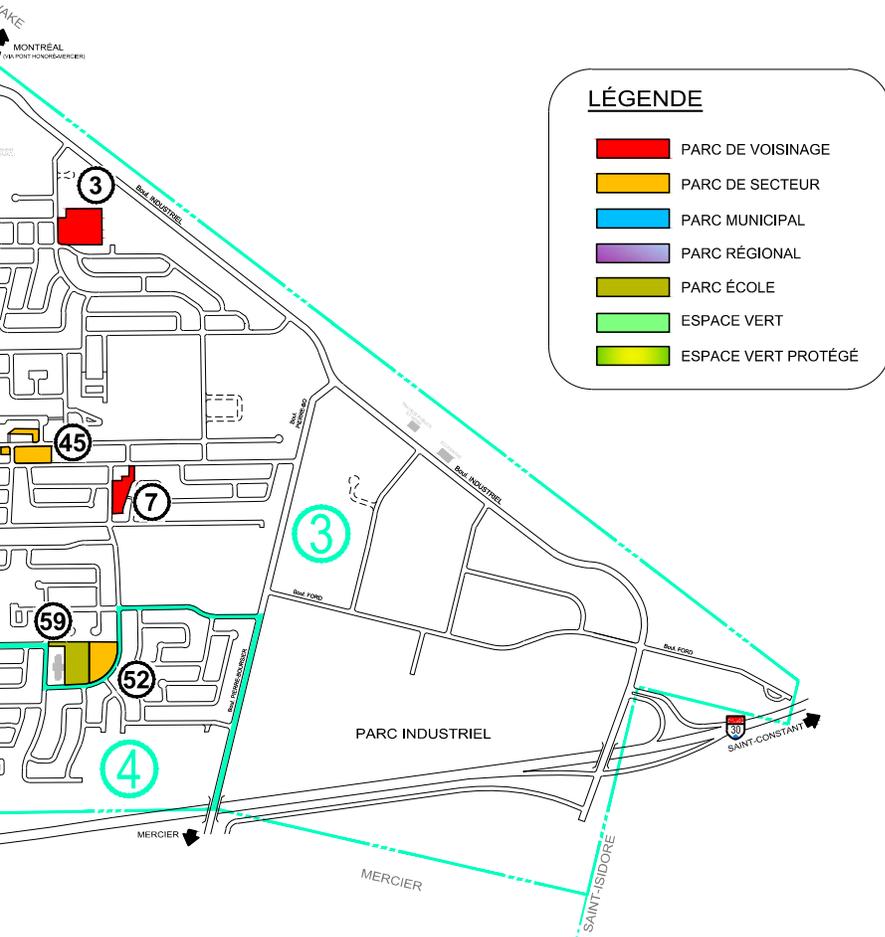
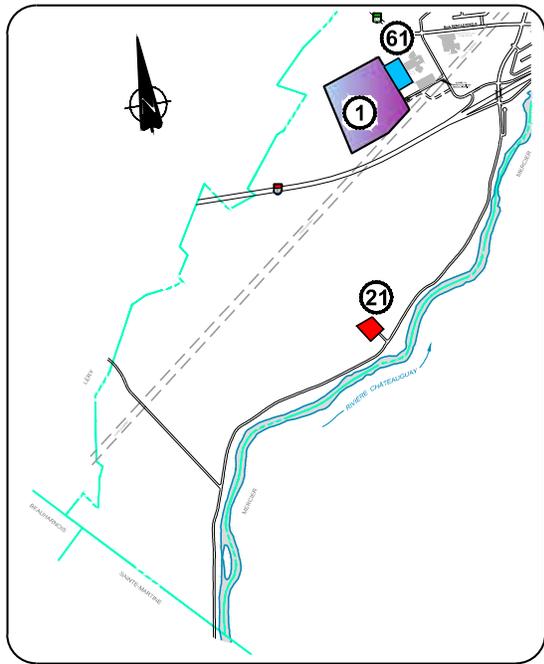
Tableau des parcs

1	Centre écologique Fernand-Séguin	38	Parc Martineau
2	Centre nautique	39	Parc Moïse-Prégent
3	Parc Albert-Einstein	40	Parc Oliver
4	Parc Alfred-Dorais	41	Parc Pelletier
5	Parc Arthur-Gravel	42	Parc Philippe-Bonneau
6	Parc Cécile-Dumouchel	43	Parc Ranger
7	Parc Charles-de-Gaulle	44	Parc Ricard
8	Parc Chevretils	45	Parc Roger-Déziel
9	Parc Colpron	46	Parc Roméo-Bourcier
10	Parc de Cambrai	47	Parc Saint-Denis
11	Parc de Concord	48	Parc Sutterlin
12	Parc de la Commune	49	Parc Valérie-Fournel
13	Parc de la Seigneurie	50	Parc Vincent
14	Parc des Acadiens	51	Parc William-Meldrum
15	Parc Elmridge	52	Parc Yvan-Franco
16	Parc Garand	53	Parc-école Billings
17	Parc Georges-Étienne-Cartier	54	Parc-école Centennial
18	Parc Georges-Soyez	55	Parc-école de la Rive
19	Parc Gilbert	56	Parc-école des Trois-Sources
20	Parc Haendel	57	Parc-école Gabrielle-Roy
21	Parc Hervé-Giroux	58	Parc-école Gérin-Lajoie
22	Parc Honoré-Mercier	59	Parc-école Harmony
23	Parc Isabelle	60	Parc-école Laberge
24	Parc James-Palmer	61	Parc-école Louis-Philippe-Paré
25	Parc Jean-Boyer	62	Parc-école Marc-André-Fortier
26	Parc Jean-Paul-Martineau	63	Parc-école Marguerite-Bourgeois
27	Parc Josaphat-Pitre	64	Parc-école Mary Gardner
28	Parc Joseph-Allard	65	Parc-école Saint-Jean-Baptiste
29	Parc Joseph-Laberge	66	Parc-école Saint-Jude
30	Parc Joseph-Petrelli	67	Parc-école Saint-Willibrord
31	Parc Jules-Léger	68	Refuge faunique Marguerite-D'Youville
32	Parc Langlois	69	Rue Rachel / Claude-Pitre
33	Parc Laval	70	Ruisseau Saint-Eugène
34	Parc Léonide-Laberge	71	Ruisseau Saint-Jean
35	Parc Louis-Joseph-Fortin	72	Parc de la Maçonnerie
36	Parc MacDonell	73	Domaine LePailleur
37	Parc Marcel-Seers		

Les parcs et espaces verts constituent un réseau desservant tous les secteurs de la ville. Sous l'appellation « espaces verts » sont regroupés les espaces publics naturels ou très peu aménagés, qu'ils soient protégés ou non. Assez bien répartis, nombreux, de dimensions variées et aux vocations complémentaires, les parcs et espaces verts jouent un rôle primordial dans le cachet de notre ville en mutation.

2.1.4 Carte des parcs

La carte générale des parcs et espaces verts permet de les localiser facilement et, par un jeu de couleur, de les différencier selon le type de parc ou d'espace vert.



2.1.5 Parcs nature

La ville de Châteauguay compte deux parcs nature, à savoir le refuge faunique Marguerite-D'Youville sur l'île-Saint-Bernard et le centre écologique Fernand-Seguin. Ces deux milieux naturels sont gérés, depuis plusieurs années par Héritage Saint-Bernard (un organisme sans but lucratif mandaté par la Ville et voué à la protection et à la mise en valeur de l'environnement naturel) qui y a aménagé des sentiers et des balises en plus de proposer des activités tant en été qu'en hiver. Un bâtiment d'accueil est situé sur l'île Saint-Bernard, alors que le centre écologique compte un tout nouveau chalet d'accueil depuis 2017.

2.1.6 Pistes cyclables

La Ville de Châteauguay a adopté un Plan de mobilité active et durable afin de favoriser l'utilisation du vélo pour accéder aux parcs ainsi qu'aux lieux de travail et de magasinage. Plusieurs voies cyclables traversent actuellement la ville, sans toutefois constituer un véritable réseau. La Ville entend aménager d'autres voies cyclables au cours des prochaines années afin de créer un réseau complet. Les équipes responsables du Plan de mobilité active et durable ainsi que du Plan directeur des parcs et espaces verts travaillent en collaboration afin d'atteindre cet objectif commun.

2.2 Les orientations de la municipalité

La ville de Châteauguay est en constante mutation et plusieurs chantiers de développement sont en cours de réalisation. Il est important de coordonner les initiatives issues de divers horizons et les préoccupations des divers services de la Ville avec le Plan directeur des parcs et espaces verts.

La Ville de Châteauguay adhère à la définition de développement durable telle que décrite dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), soit un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Brundtland, 1987). Il y a aussi consensus sur le fait que la société, l'économie et l'environnement sont inextricablement liés dans la gouvernance.

L'approche privilégiée pour l'élaboration du Plan d'action de développement durable (PADD) s'inspire à la fois de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* du gouvernement du Québec, de plusieurs autres approches (*Natural Step, Agenda 21, Global Reporting Initiative, etc.*), ainsi que des meilleures pratiques dans le domaine. La démarche ayant mené au Plan stratégique 2020 de la municipalité oriente aussi les considérations de développement durable.



Parc de la Commune

Ainsi, le présent Plan directeur des parcs et espaces verts s'inscrit en continuité et en complémentarité avec 14 des priorités et actions prévues au PADD, approuvées et en voie d'être mises en œuvre par l'administration municipale :

1. Mettre en place un plan particulier d'urbanisme pour revitaliser le centre-ville.
2. Revoir la réglementation en matière d'affichage.
3. Prolonger la piste cyclable sur le boulevard D'Youville.
4. Poursuivre la rédaction du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées en y intégrant les principes du Plan de mobilité active et durable ainsi que du Plan d'action de développement durable.
5. Instaurer un plan de restauration et de naturalisation des berges.
6. Favoriser la mise sur pied d'un programme d'acquisition de terrains et de protection des milieux naturels de la ceinture verte.
7. Mettre en valeur les points d'intérêt touristiques.
8. Favoriser une signalétique touristique.
9. Collaborer avec les partenaires pour mettre en valeur et exploiter/rentabiliser le site de l'île Saint-Bernard.
10. Maintenir et améliorer les partenariats avec les commissions scolaires du territoire afin de rendre accessibles leurs installations et les activités au grand public.
11. Développer une offre d'activités et de services qui permettrait de mieux desservir certains publics cibles.
12. Établir un circuit des arts intégrant les places d'affaires, publiques et institutionnelles pour favoriser la visibilité et le rayonnement de la culture locale.
13. Compléter l'aménagement des installations sportives.
14. Favoriser le travail collaboratif des directions administratives dans les différents projets.

De plus, le Plan de mobilité active et durable donne une vision stratégique des aménagements requis pour supporter la mobilité des personnes. La vision stratégique de ce plan s'appuie sur plusieurs piliers pour repenser le centre-ville de Châteauguay :

- Un milieu de vie agréable
- Une centralité culturelle diversifiée
- Un milieu économique dynamique
- Un exemple de développement durable
- Un endroit branché, moderne et convivial

Parmi les objectifs retenus dans le cadre du Plan de mobilité active et durable, on note :

- Augmenter la sécurité et le confort des usagers.
- Améliorer la convivialité pour les usagers.
- Améliorer l'accès aux parcs et aux lieux de loisirs.
- Améliorer l'accès aux écoles.
- Rejoindre les pôles touristiques régionaux.

Le présent Plan directeur des parcs et espaces verts a été conçu en complémentarité avec ces objectifs.

2.3 Les développements projetés

En constante évolution, Châteauguay ne cesse de se transformer. Dans la présente réflexion, il devient essentiel de tenir compte des développements résidentiels et économiques projetés.

2.3.1 Perspectives de développement résidentiel 2016-2025

1° PROJETS RÉSIDENTIELS EN COURS

Kingston Byers	21 unités
Secteur du Suroît	441 unités
Secteur de la Maçonnerie	340 unités
Sous-total :	952 unités

2° PROJETS RÉSIDENTIELS À VENIR

Secteur chemin Saint-Bernard	370 unités
Secteur chemin de la Haute-Rivière	200 unités
Terre 152	708 unités
Terre 144	160 unités
Terre à Faubert	154 unités
Sous-total :	1592 unités

3° PROJETS DE REDÉVELOPPEMENT

Auger, rue Principale	120 unités
200, rue Principale	132 unités
Zellers, boul. Saint-Jean-Baptiste	294 unités
Roulottes Gilbert	166 unités
Sous-total :	712 unités

4° AUTRES PROJETS

Une quinzaine de sites potentiels pour un total de 576 unités de logement

TOTAL : **3 832 unités**

En considérant une moyenne de 3,1 personnes par logement, la construction de 3 832 nouvelles unités de logement ferait croître la population de Châteauguay de 11 879 nouveaux citoyens, portant ainsi la population totale en 2025 à environ 60 000 personnes.

2.3.2 Les pôles de développement économique

La Ville de Châteauguay comprend plusieurs pôles de développement économique :



Le centre-ville

- Secteur multifonctionnel où l'on retrouve une forte dominance commerciale et institutionnelle.
- À positionner comme un lieu de résidence convoité où l'on encourage l'usage résidentiel.
- Le pôle institutionnel municipal étant appelé à se redévelopper au cours des prochaines années, la présence de la culture sera portée à s'accroître.



Le secteur René-Lévesque Ouest

- Situé le long de l'autoroute 30 et sert d'entrée de ville (côté sud).
- Vocation commerciale et institutionnelle régionale (domaine de la santé).
- Comprend un pôle sportif municipal en plus de nombreux terrains résidentiels vacants propices au développement dans les prochaines années.



Le secteur Transit-Oriented Development (TOD) Saint-Jean-Baptiste

- Situé autour du stationnement incitatif du Réseau de transport métropolitain (RTM) et servant d'entrée de ville (côté nord).
- Vocation commerciale axée sur l'automobile.
- À redévelopper avec une densité résidentielle et une mixité commerciale.



Le Vieux Châteauguay

- Situé autour du premier noyau de développement municipal. On y retrouve une forte présence institutionnelle (écoles, église, hôtel de ville) ainsi que des usages commerciaux.
- Sa vocation s'est transformée au cours des décennies vers un redéveloppement à des fins résidentielle et touristique.



Le parc industriel

- Comprend plus de 115 entreprises employant plus de 2500 employés, ce qui en fait un des secteurs les plus importants au niveau de la création d'emplois dans la ville.
- La Ville possède plus de 7 millions de pieds carrés propices au développement qui devraient être mis en marché dans les prochaines années.



L'île Saint-Bernard

- Le tertre de l'île a été acquis par la Ville en 2011 afin de le protéger et le mettre en valeur à des fins touristiques, en conformité avec la mission de protection du reste de l'île.
- Les bâtiments principaux ont été transformés en établissement hôtelier, en plus de la construction du Pavillon de l'île qui comprend une salle de spectacle de 450 places servant d'attrait aux visiteurs.
- Le secteur autour de l'île Saint-Bernard a toujours attiré de nombreux touristes, que ce soit pour la villégiature ou encore la navigation de plaisance (présence du lac Saint-Louis et de la rivière Châteauguay).
- Le développement de la vocation récréotouristique est privilégié.

Ces pôles de développement requièrent des parcs et espaces verts adaptés au profil des utilisateurs et aux activités qui s'y déroulent.

2.4 La population et ses clientèles

La population de Châteauguay connaît une lente, mais constante progression. De plus en plus, ses citoyens trouvent des services et du travail à proximité. Le Châteauguay urbain offre toutes les commodités et la Ville consolide son statut de pôle régional.

Le présent tableau démontre la population relative des 11 municipalités membres de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon.

Ville	2011	2016	Variation	Densité
Candiac	19 876	21 047	1 171	1 215,80
Châteauguay	45 904	47 906	2 002	1 332,70
Delson	7 462	7 457	-5	977,7
La Prairie	23 357	24 110	753	552
Léry	2 307	2 318	11	220,1
Mercier	11 584	13 115	1 531	284,6
Saint-Catherine	16 762	17 047	285	1 809,4
Saint-Constant	24 980	27 359	2 379	478,9
Saint-Isidore	2 947	2 880	-67	28,1
Saint-Mathieu	1 879	2 156	277	68,6
Saint-Philippe	5 495	6 320	825	102
MRC de Roussillon	162 187	171 443	9 256	404,5

Le positionnement de la Ville de Châteauguay comme pôle régional se confirme par sa population qui représente 28 % de la MRC, ce qui la place en tête des plus grandes villes de la MRC de Roussillon.



Caractéristiques de la population	Châteauguay	MRC de Roussillon
Population et logements		
Population en 2016	47 906	171 443
Population en 2011	45 904	162 187
Variation de la population entre 2011 et 2016	4 %	6 %
Total des logements privés	19 366	67 868
Logements privés occupés par des résidents habituels	18 798	66 264
Densité de la population (au km ²)	1 332,7	405
Superficie des terres (km ²)	36	424
Caractéristiques selon l'âge		
0 à 14 ans	8 470	32 540
15 à 24 ans	5 875	21 160
25 à 34 ans	5 165	18 320
35 à 54 ans	12 960	51 450
55 à 64 ans	6 885	23 270
65 à 84 ans	7 495	22 360
85 ans et plus	1 050	2 535
Total – Répartition de la population par groupes d'âge		
0 à 14 ans	18 %	19 %
15 à 64 ans	65 %	67 %
65 ans et plus	18 %	14 %
85 ans et plus	2 %	1 %
Âge moyen de la population	41 %	40 %
Âge médian de la population	42 %	41 %
Ménages		
Nombre total des ménages	18 795	66 265
Nombre moyen de personnes par ménage	3	3
Revenu des ménages		
Revenu total médian des ménages en 2015 (\$)	66 407	78 596
Revenu après impôt médian des ménages en 2015 (\$)	57 817	66 339
Revenu total moyen des ménages en 2015 (\$)	75 783	92 972
Revenu après impôt moyen des ménages en 2015 (\$)	63 718	75 315
Moins de 20 000 \$	1 245	3 670
20 000 \$ à 39 000 \$	3 310	9 355
40 000 \$ à 59 000 \$	3 515	10 775
60 000 \$ à 79 000 \$	3 000	9 990
80 000 \$ à 99 000 \$	2 630	8 965
100 000 \$ et +	4 850	23 500
200 000 \$ et +	440	3 675

Caractéristiques de la population	Châteauguay	MRC de Roussillon
Langue parlée à la maison		
Anglais	12 195	19 115
Français	27 405	131 215
Langues non officielles	6 380	16 345
Anglais et français	2 165	5 735
Immigration – Citoyenneté		
Citoyens canadiens	45 620	165 925
Non-immigrants	39 390	150 535
Immigrants	7 590	18 680
Identité autochtone	1 070	2 645
Provenance de l'immigration		
Amériques	2 405	4 970
Europe	2 370	6 200
Afrique	1 710	4 155
Asie	1 100	3 330
Océanie et autres	0	0
Durée du trajet domicile-lieu de travail		
Pour la population active âgée de 15 ans et + dans les ménages privés ayant un lieu habituel de travail ou sans adresse de travail fixe	21 200	84 035
Moins de 15 minutes	4 970	18 990
15 à 29 minutes	4 865	23 570
30 à 44 minutes	5 430	21 105
45 à 59 minutes	2 910	10 985
60 minutes et +	3 025	9 385

La population de Châteauguay occupe un territoire de 35,9 km² pour une densité de population de 1 332,7 habitants par km², soit la deuxième plus élevée de la MRC de Roussillon.

2.4.1 Les secteurs de la ville

La Ville de Châteauguay compte une population diversifiée. Les services sociaux la répartissent en 23 « territoires vécus » (secteurs géographiques) :

1.	L'île	13.	Saint-Jean-Baptiste
2.	Christ-Roi	14.	Saint-Joachim
3.	Châteauguay Heights	15.	Anna-Laberge
4.	Le boisé	16.	Autoroute de l'Acier
5.	Notre-Dame-de-l'Assomption	17.	Vieux Châteauguay
6.	Centennial	18.	Anjou
7.	Saint-Francis – Maple	19.	Gérin-Lajoie
8.	Lang	20.	Saint-Joseph
9.	Nouveau Centre-ville	21.	Les scientifiques sud
10.	Le Salaberry	22.	Les musiciens
11.	Billings	23.	Industriel
12.	Les scientifiques nord		

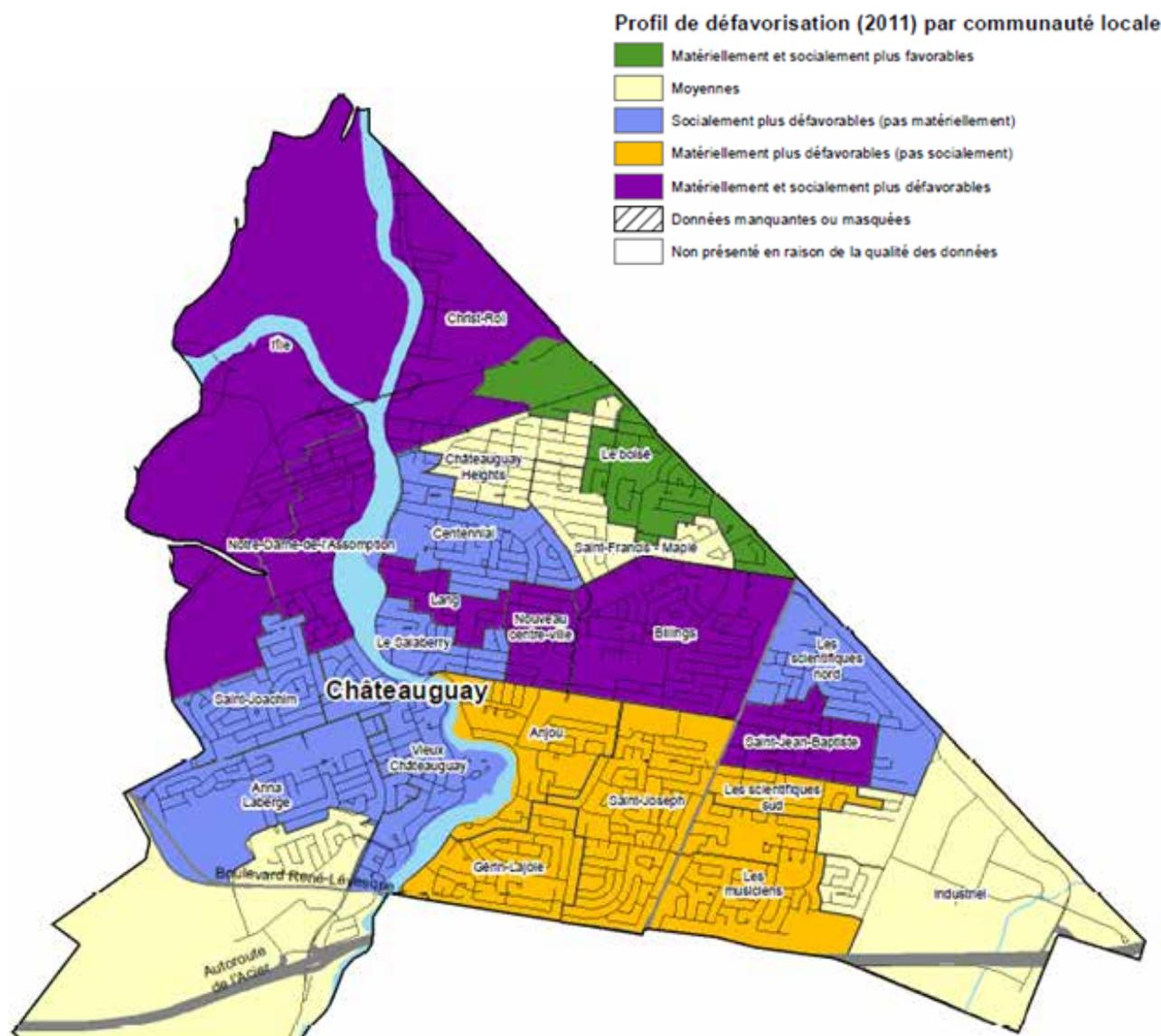
Ces secteurs de recensement permettent de déterminer leur profil socioéconomique particulier et d'y adapter les infrastructures, aménagements, équipements et services en fonction des besoins de leur population.

Les indices de richesse et de pauvreté, tant sociale que matérielle, sont au nombre des facteurs importants à considérer pour déterminer le niveau des services requis.

2.4.2 Le portrait socioéconomique par secteur

Les analyses sociodémographiques présentent la population de Châteauguay sous différents profils géographiques.

La carte de la page suivante présente le découpage des secteurs et les profils sociaux économiques. On y voit clairement les secteurs plus favorisés de même que ceux qui méritent que l'on maintienne un niveau de services élevé pour répondre aux besoins des usagers des parcs et espaces verts.



2.4.3 Une ville en transition vers le 21^e siècle

Jusqu'à tout récemment, la population de Châteauguay était constituée majoritairement de jeunes familles. On observe maintenant une clientèle mixte composée non seulement de jeunes familles, mais aussi de familles sans enfant, de personnes retraitées et de personnes âgées. De façon générale, les gens désirent demeurer le plus possible leur maison ou dans leur quartier. La Ville doit donc adapter ses parcs à cette clientèle vieillissante.

Le portefeuille immobilier se transforme aussi graduellement pour accommoder les personnes qui veulent quitter leur résidence familiale pour une autre à vocation plus communautaire. Le tissu social évolue et les propriétés changent de main, nécessitant l'adaptation des parcs et espaces verts pour tenir compte des besoins qui ont changé. Les développements domiciliaires des 40 dernières années ont été principalement construits pour répondre aux besoins des jeunes familles. Ceux-ci ont évolué et se sont transformés, mais pas les parcs et espaces verts.

On observe une légère augmentation de la population, mais le renouvellement et le passage des propriétés d'une génération à l'autre sont plus significatifs. Cette transition engendre un besoin de services multigénérationnels dans nos parcs et espaces verts.

On constate également une moins grande migration des personnes âgées, ces dernières tendant de plus en plus à demeurer sur le territoire au lieu de se déplacer vers les grands centres. Elles se concentrent naturellement autour des services commerciaux et de santé. Il y a lieu d'adapter les parcs existants pour tenir compte de leurs besoins, ce qui représente un défi pour améliorer l'accessibilité et adapter les aménagements. La proximité ainsi que les besoins de rassemblement et de socialisation sont, entre autres, des besoins auxquels il faut répondre par des aménagements adaptés.

Comme les résultats du sondage Léger effectué en 2015 le démontrent, les Châteauguois accordent une grande importance aux équipements et à la qualité des parcs municipaux. L'esthétique de l'environnement prend de plus en plus de place aux yeux des usagers des parcs. Les gens sont informés par les nouvelles technologies, ouverts sur le monde et les nouveautés, ont beaucoup voyagé et sont à l'affût des meilleures pratiques nationales et internationales. Ils ont la comparaison facile et sont au fait des possibilités. Quand leur mobilité se réduit, ils ont des besoins différents et deviennent critiques, à juste titre, lorsque leur environnement ne répond plus à leurs attentes.



3. Les usages des parcs et espaces verts

3.1 Typologie des parcs et leur vocation

L'analyse de la situation actuelle des parcs et espaces verts de Châteauguay permet de les répartir en fonction de leurs caractéristiques et des usages qu'on leur prévoit dans le futur. La typologie retenue les distribue en 7 types qui ont chacun leurs caractéristiques. Elle définit certaines dimensions, la proximité, les aménagements, le mobilier, les équipements ainsi que les jeux et services, selon leur vocation.

Parcs de voisinage

- Superficie moyenne inférieure à 1,5 ha (0,1 ha/1000 habitants).
- Rayon de desserte de 500 m à vol d'oiseau (7 min. à une vitesse de marche lente).
- Espaces paysagés qui correspondent aux besoins immédiats du voisinage. Il s'agit souvent de parcs de détente pouvant accueillir des modules de jeux pour enfants. Les activités récréatives passives et actives y sont encouragées.
- Les parcs de voisinage sont de petits parcs où les résidents peuvent se rendre à pied. Ils constituent des espaces verts et des lieux de rassemblement importants dans le voisinage, et permettent de pratiquer des loisirs essentiellement passifs ainsi que des loisirs actifs de faible intensité dans un milieu résidentiel. Ils favorisent la vie communautaire en offrant un lieu où les résidents peuvent interagir, où les enfants peuvent jouer et où l'on peut organiser des activités sociales.



Parc Langlois

Parcs de secteur

- Superficie moyenne de 1,5 à 2 ha (0,4-0,5 ha/1000 habitants).
- Rayon de desserte moins de 1 km à vol d'oiseau (12-13 min. à une vitesse de marche lente).
- Représentent le point central d'un quartier, permettent de pratiquer des loisirs actifs et passifs et constituent des espaces de rassemblement locaux où les résidents peuvent se rendre à pied.
- Les installations permettent de pratiquer une variété de loisirs actifs et passifs : elles peuvent comprendre des structures d'ombrage, des espaces pour s'asseoir, de l'équipement de jeu, un terrain polyvalent, une aire de jets d'eau, une patinoire extérieure, des mini-terrains de sport de même que des équipements sportifs, récréatifs et sanitaires, au choix de la Ville.



Parc Pelletier

Parcs-écoles

- Parcs aménagés sur le terrain d'une commission scolaire pour desservir les résidents d'un quartier et les élèves fréquentant l'école attenante au parc. Durant les heures de classe, les écoles y ont un accès exclusif.
- Ils sont à usage sportif et récréatif. La gestion et l'entretien relèvent de la responsabilité conjointe de la Ville et de la commission scolaire. Une entente clarifie les rôles et responsabilités des parties.

Parcs municipaux

- Parcs rassembleurs, multiservices, de grandes dimensions (2 ha/1000 habitants), aménagés pour desservir tous les citoyens de la municipalité.
- La desserte à pied n'est pas requise, le stationnement est à prévoir.
- Accueillent des équipements sportifs de dimensions réglementaires, de l'éclairage, des équipements sanitaires, etc. Les services de loisirs et socioculturels sont généralement présents.
- Peuvent aussi être des parcs de destination, c'est-à-dire des parcs municipaux à vocation unique, peu importe leurs dimensions, si les activités qu'ils accueillent sont uniques dans la ville, leur donnant ainsi une portée à l'échelle de la municipalité (ex. : parc dédié à la planche à roulettes ou parc canin).



Parcs régionaux

- Les parcs régionaux sont des territoires dont la création émane d'une initiative régionale ou qui reçoivent l'appui et la reconnaissance d'une entité régionale. Ces parcs réfèrent à un espace naturel ou à un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives.

Espaces verts

- Espaces publics d'agrément végétalisés (incluant généralement les espaces gazonnés, les boisés et les bords de l'eau) naturels ou aménagés de façon naturaliste. L'aménagement des surfaces minérales y est souvent minimal (sentiers, poubelles, bancs).

Espaces verts protégés

- Milieux naturels protégés, incluant généralement les boisés, les milieux humides, les milieux d'intérêt écologiques, etc.



Les parcs selon leur typologie					
6	Parc Cécile-Dumouchel	Espace vert	16	Parc Garand	Voisinage
10	Parc de Cambrai	Espace vert	20	Parc Haendel	Voisinage
38	Parc Martineau	Espace vert	21	Parc Hervé-Giroux	Voisinage
69	Rue Rachel / Claude-Pitre	Espace vert	24	Parc James-Palmer	Voisinage
70	Ruisseau Saint-Eugène	Espace vert protégé	25	Parc Jean-Boyer	Voisinage
71	Ruisseau Saint-Jean	Espace vert protégé	27	Parc Josaphat-Pitre	Voisinage
72	Parc de la Maçonnerie	Espace vert	28	Parc Joseph-Allard	Voisinage
2	Centre nautique	Municipal	30	Parc Joseph-Petrilli	Voisinage
12	Parc de la Commune	Municipal	32	Parc Langlois	Voisinage
22	Parc Honoré-Mercier	Municipal	33	Parc Laval	Voisinage
29	Parc Joseph-Laberge	Municipal	34	Parc Léonide-Laberge	Voisinage
73	Domaine LePailleur	Municipal	35	Parc Louis-Joseph-Fortin	Voisinage
8	Parc Chevretils	Secteur	36	Parc Mac Donell	Voisinage
14	Parc des Acadiens	Secteur	39	Parc Moïse-Prégent	Voisinage
17	Parc Georges-Étienne-Cartier	Secteur	43	Parc Ranger	Voisinage
18	Parc Georges-Soyez	Secteur	44	Parc Ricard	Voisinage
19	Parc Gilbert	Secteur	46	Parc Roméo-Bourcier	Voisinage
23	Parc Isabelle	Secteur	47	Parc Saint-Denis	Voisinage
26	Parc Jean-Paul-Martineau	Secteur	49	Parc Valérie-Fournel	Voisinage
31	Parc Jules-Léger	Secteur	54	Parc-école Centennial	Parc-école
37	Parc Marcel-Seers	Secteur	53	Parc-école Billings	Parc-école municipal
40	Parc Oliver	Secteur	61	Parc-école Louis-Philippe-Paré	Parc-école municipal
41	Parc Pelletier	Secteur	55	Parc-école de la Rive (Pie XXII)	Parc-école
42	Parc Philippe-Bonneau	Secteur	56	Parc-école des Trois-Sources	Parc-école
45	Parc Roger-Déziel	Secteur	57	Parc-école Gabrielle-Roy	Parc-école
48	Parc Sutterlin	Secteur	58	Parc-école Gérin-Lajoie	Parc-école
50	Parc Vincent	Secteur	59	Parc-école Harmony	Parc-école
51	Parc William-Meldrum	Secteur	60	Parc-école Laberge	Parc-école
52	Parc Yvan-Franco	Secteur	62	Parc-école Marc-André-Fortier	Parc-école
3	Parc Albert-Einstein	Voisinage	63	Parc-école Marguerite-Bourgeois	Parc-école
4	Parc Alfred-Dorais	Voisinage	64	Parc-école Mary Gardner	Parc-école
5	Parc Arthur-Gravel	Voisinage	65	Parc-école Saint-Jean-Baptiste	Parc-école
7	Parc Charles-de Gaulle	Voisinage	66	Parc-école Saint-Jude	Parc-école
9	Parc Colpron	Voisinage	67	Parc-école Saint-Willibrord	Parc-école
11	Parc de Concord	Voisinage	1	Centre écologique Fernand-Séguin	Régional / Protégé
13	Parc de la Seigneurie	Voisinage	68	Refuge faunique Marguerite-D'Youville	Régional / Protégé
15	Parc Elmridge	Voisinage			

3.2 Analyse de l'offre

3.2.1 Analyse de la desserte en parcs locaux

Le nombre de parcs et espaces verts est considérable à Châteauguay. L'analyse de la desserte permet d'observer si l'accessibilité aux parcs est adéquate pour répondre, de façon équitable, aux besoins des citoyens. Au premier coup d'œil, on note que le territoire est bien desservi.

La carte qui suit permet de visualiser la desserte actuelle en espaces de détente et jeux d'amusement. Les parcs locaux sont constitués de parcs de voisinage et de parcs-écoles ainsi que de certaines aires de détente et d'amusement dans des parcs de secteur.

On détermine dans cette carte les dessertes (pourtours) des parcs de voisinage (en vert), des parcs de secteur (en orange) et des parcs-écoles (en rouge). Cette représentation tient compte des limites imposées aux déplacements sécuritaires que représentent les artères de circulation principales et la rivière Châteauguay, qui serpente le cœur de la ville.

Il y a une desserte excédentaire pour répondre aux besoins de certains secteurs de la Ville. Cette situation s'explique en partie par l'historique de développement, mais aussi par l'accessibilité des parcs-écoles qui vient bonifier l'offre aux citoyens.

Les sept parcs suivants, dotés d'installations d'amusement et accessibles à moins de 5 minutes à pied en tenant compte des barrières imposées par les obstacles de déplacement, proposent une offre supérieure pour une bonne accessibilité :

Parc Cartier	Parc Joseph-Petrelli	Parc Joseph-Fortin	Parc Langlois
Parc Ricard	Parc Elmridge	Parc de la Seigneurie	

Un bémol toutefois quant au parc Langlois, qui se situe dans un secteur sociodémographique où les besoins sont plus grands et dont l'offre est tout à fait justifiée, même avec plusieurs parcs situés à proximité.

Le parc Hervé (hors carte), situé en milieu rural dans une zone de faible densité démographique, ne répond pas à un besoin. Son éloignement lui est défavorable. De plus, il est mal aménagé, mal équipé et, par conséquent, peu fréquenté. Il nécessite un effort d'entretien et ne répond pas aux normes. Il serait recommandé de fermer ce parc ou de revoir complètement sa vocation.

Deux endroits non couverts mériteraient une bonification de la desserte :

Secteur Anjou Ouest

Un nouveau parc avec jeux modulaires serait souhaitable pour une couverture optimale du territoire. Une option serait de l'installer près des jardins communautaires, dans l'environnement de la ligne d'Hydro-Québec. On pourrait aussi y ajouter des modules pour les aînés.

Secteur Lang

On observe une absence de couverture le long de la rivière en matière de jeux d'amusement. Considérant le profil sociodémographique du secteur, le quartier profiterait d'un investissement dans des modules de jeux, particulièrement au parc Joseph-Laberge.

D'autre part, le parc des Acadiens se situe à proximité de trois parcs de voisinage et sept parcs sont accessibles dans un rayon très proche. Une option serait d'y enlever les modules de jeux, car il y a une offre de services élevée en jeux d'amusement dans le secteur. Ceci se ferait toutefois à l'encontre de la volonté de développer des parcs multigénérationnels. On note aussi que si la vocation de micro-soccer est maintenue pour ce parc, il devient très utile d'avoir en complément des jeux modulaires pour accommoder les jeunes familles ayant plusieurs enfants.

3.2.2 Analyse de l'offre par type d'activités

3.2.2.1 Les équipements pour enfants

Les buttes à glisser

Elles se trouvent dans les parcs Fernand-Seguin, Oliver et Vincent.

Comme le centre écologique Fernand-Seguin est considéré comme un parc à portée municipale et que la Régie Beau-Château planifie un aménagement additionnel qui permettra la glissade autant en saison estivale qu'hivernale, l'ajout d'aménagements de cette nature n'est pas envisagé.

Les modules et appareils traditionnels pour enfants.

On les retrouve sur tout le territoire de la ville. Principalement situés dans les parcs de voisinage, ceux-ci sont facilement accessibles. La couverture est donc très bonne. Par contre, l'âge affecte la qualité des installations, ce qui nécessite la planification de leur renouvellement.

Les jeux d'eau

On les retrouve aux parcs Marcel-Seers, Yvan-Franco, Bonneau, Alfred-Dorais et Josaphat-Pitre.

La desserte pourrait être améliorée dans les secteurs centraux de la ville, dans un axe nord-sud. En 2017, l'installation de jeux d'eau au parc Josaphat-Pitre a comblé les besoins dans la partie sud de la ville. Le plan d'action devra prévoir l'ajout d'installations supplémentaires stratégiquement positionnées sur le territoire non desservi.

3.2.2.2 Les équipements pour les jeunes

Le skateboard

De portée municipale, le parc à planches à roulettes mériterait d'être mis au goût du jour et amélioré de façon significative. Lors d'un processus de consultation avec les citoyens, le parc à planches à roulettes a été mentionné comme un élément important de la desserte pour les adolescents.

Le basketball

Les installations se retrouvent dans les parcs et cours d'école suivantes : Harmony, Saint-Jean Baptiste, Mary Gardner, Cartier, Billings, St. Willibrord, Gabrielle-Roy, Saint-Jude, Marguerite-Bourgeois, Gérin-Lajoie, Louis-Philippe-Paré, Notre-Dame-de l'Assomption et Josaphat-Pitre.

Comme ils sont principalement installés dans les cours d'école, la Ville n'envisage pas l'installation additionnelle de ces équipements dans les parcs municipaux.

3.2.2.3 Les aires de jeu pour adultes

La pétanque

Cette activité est disponible dans les parcs Moïse-Prégent, Oliver et Jean-Paul-Martineau.

La relation entre la municipalité et les citoyens pratiquant la pétanque est très étroite et permet de conclure que la desserte est suffisante. Toutefois, la Ville doit s'assurer de l'entretien régulier des terrains et de leur réfection pour les maintenir en bon état.

3.2.2.4 Les plateaux sportifs

Les plateaux sportifs ont tendance à être centralisés pour accommoder les joueurs, les familles, les organisateurs et les bénévoles dans leurs déplacements et leur organisation (abreuvoirs, remisage des équipements, abris, éclairage, stationnement, toilettes, etc.). Plusieurs de ces installations ont grand besoin d'être rénovées afin de répondre à des critères minimaux de qualité et d'hygiène.

Durant la période estivale, plusieurs clientèles différentes doivent être desservies simultanément, chacune ayant leurs considérations logistiques et leurs spécifications techniques précises pour exercer leurs activités.

Le micro-soccer

Le micro-soccer est pratiqué au parc des Acadiens par des jeunes de 3 à 6 ans. Ils sont plus de 950 à utiliser les terrains en période estivale chaque semaine.

Le mini-soccer

Le mini-soccer, très populaire avec ses 350 participants de 7 à 10 ans, est pratiqué aux parcs Sutterlin, Marcel-Seers, Billings et Louis-Philippe-Paré.

Soccer à 9

Le soccer à 9 est pratiqué au parc Roger-Déziel, à raison de 4 à 5 jours par semaine, par des jeunes de 11 et 12 ans, de mai à septembre.

Soccer à 11

Le soccer à 11, très populaire dans la tranche d'âge des 11 à 40 ans, est pratiqué aux parcs Louis-Philippe-Paré, Billings et Mary Gardner.

Le soccer étant un sport très populaire à Châteauguay depuis plusieurs années, la Ville continue de porter une attention spéciale à l'entretien des terrains de soccer durant la saison estivale. Toutefois, force est de constater que le nombre croissant d'équipes et la qualité du niveau de jeu des participants mettent les terrains à rude épreuve. Dans les dernières années, certaines plaintes ont été reçues sur la qualité des terrains et le risque de blessures pour les joueurs. Pour une question de sécurité, il y aurait lieu de prévoir des aménagements suffisants pour permettre une rotation de l'utilisation des terrains, laissant ainsi des surfaces « au repos » durant une saison.

Les jeux de balle

Baseball pour enfants

Le baseball pour enfants se joue dans les parcs Vincent, George-Soyez, Gilbert et Jules-Léger. Après une période de stagnation, le nombre d'inscriptions est en hausse depuis quelques saisons. Contrairement à d'autres municipalités, Châteauguay a maintenu son nombre de terrains de baseball. Il est même envisagé qu'avec le maintien du nombre d'inscriptions actuel, les terrains des parcs George-Soyez, Gilbert et Léger suffisent à la demande.

Baseball adulte

Le baseball pour adultes se joue quant à lui au parc Yvan-Franco, car sa dimension respecte les besoins de cette clientèle.

Ce parc est également utilisé par la catégorie Midget

Balle-molle pour les enfants, les jeunes filles et les adultes

Avec ses quatre terrains, le parc Bonneau est spécialisé en balle-molle pour toutes les clientèles. La balle-molle féminine est particulièrement bien organisée. Certaines équipes représentent même Châteauguay dans les tournois provinciaux.

Le parc Jules-Léger accueille pour sa part la balle-molle pour adultes seulement.

Le football

Le football se pratique sur trois terrains, soit une surface synthétique à l'école Louis-Philippe-Paré et deux surfaces naturelles à l'école Billings et au parc Joseph-Laberge. Deux associations distinctes, les Raiders (niveau junior) ainsi que l'Association de Football mineur chapeautent les activités. Ces deux organismes performant bien sur la scène provinciale. Les deux regroupements utilisent l'ensemble des installations sur une base quotidienne à partir du mois de juin jusqu'à la fin octobre. Les plateaux sportifs étant utilisés à pleine capacité, il est difficile d'offrir un terrain de qualité supérieure. Châteauguay est la seule municipalité où le football compte entre 120 à 150 inscriptions annuellement.

Le tennis

Les courts de tennis se retrouvent aux parcs des Acadiens, Billings, William-Meldrum, Garand, Isabelle et Roger-Déziel.

Géographiquement, la couverture permet aux joueurs de tous les secteurs d'être desservis à une distance raisonnable de résidence. Toutefois, l'état des surfaces ne permet pas un bon niveau de jeu. Il est primordial que la planification des aménagements sportifs tienne compte des investissements nécessaires pour éviter de perdre des terrains de tennis à moyen terme.

Les patinoires extérieures

Les patinoires extérieures actuelles se retrouvent dans les parcs : Sutterlin, Oliver, Billings, Marcel-Seers et à l'Agora. Elles sont, entretenues par des employés municipaux, alors que certaines patinoires, telles que celles des parcs Saint-Denis et Josaphat-Pitre, sont entretenues par des bénévoles.

La patinoire de l'Agora, aménagée depuis 2015, offre une glace aux citoyens de tous âges et de tous les niveaux, mais ne permet pas l'accueil des joueurs de hockey. Cet aménagement est toutefois apprécié des citoyens et permet l'organisation d'activités spéciales pour la famille.



Suivant la tendance observée dans d'autres municipalités, la desserte en patinoires extérieures a légèrement diminué depuis quelques années à Châteauguay. Selon les prévisions pour les 25 prochaines années, la période comprise entre le 21 décembre et le 21 mars verra augmenter les périodes de dégel jusqu'à une moyenne de 7 annuellement. On ne prévoit donc pas augmenter la desserte des patinoires extérieures maintenues par la ville. À cause de la nécessité de reconstruire la glace, les périodes de dégel mettent une pression supplémentaire sur le budget alloué à ces aménagements. Néanmoins, afin de faire la promotion des sports hivernaux et des saines habitudes de vie, la Ville désire garder et entretenir les patinoires extérieures actuellement sous sa responsabilité.

Le parc à chiens

À la suite de la construction du chalet du Centre écologique Fernand-Seguin, la Ville a procédé à la fermeture de son principal parc à chiens.

En ce moment, un parc à chien a été aménagé au parc de Concord qui répond minimalement aux besoins.

3.2.3 Analyse des aménagements

Dans cette section, on retrouve le contenu de l'analyse produite pendant la période des constats, dont les résultats sont élaborés dans les sections 3, combiné à une partie du contenu ressorti lors de la soirée de consultation avec les organismes sportifs et les citoyens tenue les 23 et 24 août 2016. Les résultats des consultations sont élaborés dans la section 3.2.5 - Attentes du milieu.

Les 27 parcs de voisinage couvrent le territoire de la ville selon une bonne distribution géographique. Dans plusieurs cas, leurs équipements sont désuets et leur vocation nécessite d'être revue pour répondre aux données socioéconomiques actuelles et anticipées pour les prochaines années. Les citoyens de tous âges utilisent les parcs de voisinage et désirent qu'ils continuent à être des lieux de jeux, de détente et d'échanges entre les générations. Ils désirent aussi que la verdure soit un élément fonctionnel pour la protection du soleil en plus de participer à l'esthétisme des lieux.

Les parcs de secteurs aménagés pour divers sports ont fait l'objet de plus d'attention pour leur entretien et d'investissements pour leur mise à niveau au cours des dernières années. Toutefois, certains aménagements, comme ceux des terrains de tennis, nécessitent un investissement à court terme. Dans l'ensemble, les représentants des organisations sportives s'entendent pour dire qu'il y a collaboration avec les services municipaux et un certain maintien des acquis. Toutefois, dans l'ensemble, on constate que l'état des parcs de secteurs nécessite un investissement pour que les services ne se dégradent pas jusqu'au point de non-retour, ce qui exigerait des investissements massifs.

Une analyse différenciée des besoins de chaque parc permet d'établir des priorités pour chacun d'eux et pour chaque sport. Dans l'ensemble, il est nécessaire de planifier la mise à niveau des chalets qui offrent des services d'abris, d'accès à l'eau et aux toilettes ainsi que de rangement des équipements, de revoir les besoins en stationnement autour de certains parcs en utilisation croissante et d'aménager des terrains pour des activités nouvelles et en forte demande comme le pickelball.

A court terme, les recommandations permettent d'envisager des changements de pratique comme la réorganisation des activités hivernales et estivales pour préserver la qualité des terrains de soccer, ainsi qu'une planification des investissements pour répondre aux besoins de plusieurs sports, par exemple au parc Joseph-Laberge concernant le football, le cyclisme, la marche et les sports nautiques d'embarcations légères. Pour la pratique du soccer, toujours très populaire, l'identification d'un espace pour un terrain additionnel permettrait de maintenir les acquis et la qualité des surfaces des terrains actuels.

Dans leur ensemble, les parcs municipaux sont dans un état acceptable, malgré certaines lacunes pour des fonctions très spécifiques, comme la nécessité de planifier l'aménagement d'un parc à chiens additionnel et d'un nouveau parc à planches à roulettes pour les adolescents et les jeunes adultes.

Finalement, notre analyse permet de constater qu'à l'heure actuelle, les installations sportives de la Ville de Châteauguay sont en perte de vitesse pour répondre aux exigences de tournois régionaux et provinciaux, qui sont pourtant désirés par les organisations sportives de la municipalité.

3.2.4 Profil des équipements culturels

L'inventaire des parcs et espaces verts permet de constater qu'aucun parc n'est consacré comme espace culturel et que peu d'éléments d'art public se retrouvent dans les parcs municipaux. Toutefois, certains éléments du patrimoine, comme la ruine d'une maison au parc Joseph-Laberge et la proximité d'une maison ancienne au parc Moïse-Prégent, permettent d'envisager que le passé n'est pas garant du futur.

Ainsi, même en l'absence d'un plan d'action, la municipalité a aménagé l'Agora dans le parc Honoré-Mercier en une installation multifonctionnelle qui permet selon les saisons la pratique d'activités sportives familiales et l'organisation d'activités communautaires et culturelles pour la communauté. De plus, la transformation de la Maison Gravel en ruines consolidées constitue un équipement culturel et patrimonial pour l'organisation d'expositions diverses.

Par ailleurs, la Ville est propriétaire d'une scène mobile pour la présentation de spectacles, ce qui permet d'envisager que plusieurs parcs puissent devenir le théâtre d'événements d'envergure, tant sur le plan culturel que sportif. Cette possibilité a d'ailleurs été soulignée lors de la consultation citoyenne de 2016.



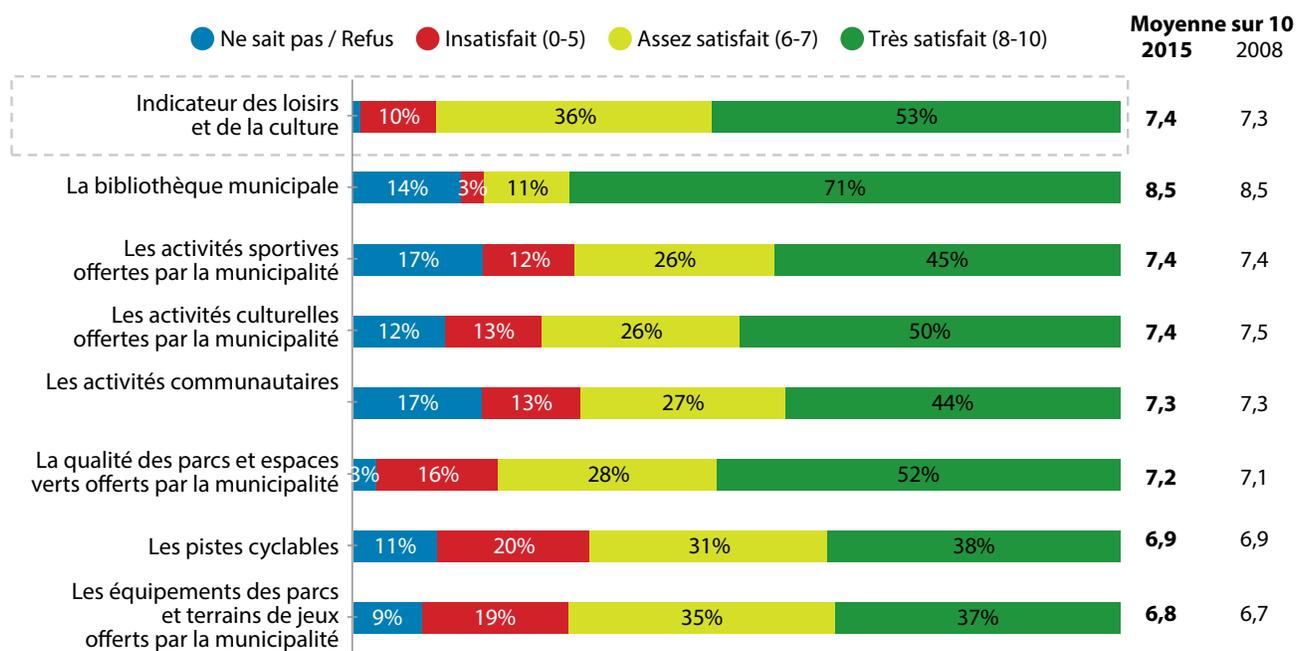
3.2.5 Les attentes du milieu

Le récent sondage de la firme Léger et Léger de 2015 confirme la priorité qu'accordent les citoyens à leurs parcs et espaces verts. Malgré la baisse de la mention des parcs et espaces verts, les équipements des parcs et terrains de jeux se sont hissés dans les priorités.

Parmi les services municipaux que je viens de vous nommer, lequel vous apparaît comme LE PLUS IMPORTANT pour vous? Est-ce... ? Maintenant, parmi les autres services, lequel vous semble le DEUXIÈME plus important pour vous? Est-ce... ?		
Deux mentions possibles	2008 (n=1007)	2015 (n=1000)
Les parcs et les espaces verts	54 %	49 %
Les activités sportives offertes	35 %	29 %
Les pistes cyclables	25 %	28 %
La bibliothèque municipale	29 %	27 %
Les activités culturelles	25 %	25 %
Les équipements des parcs, terrains de jeux	15 %	21 %
Les activités communautaires	12 %	13 %

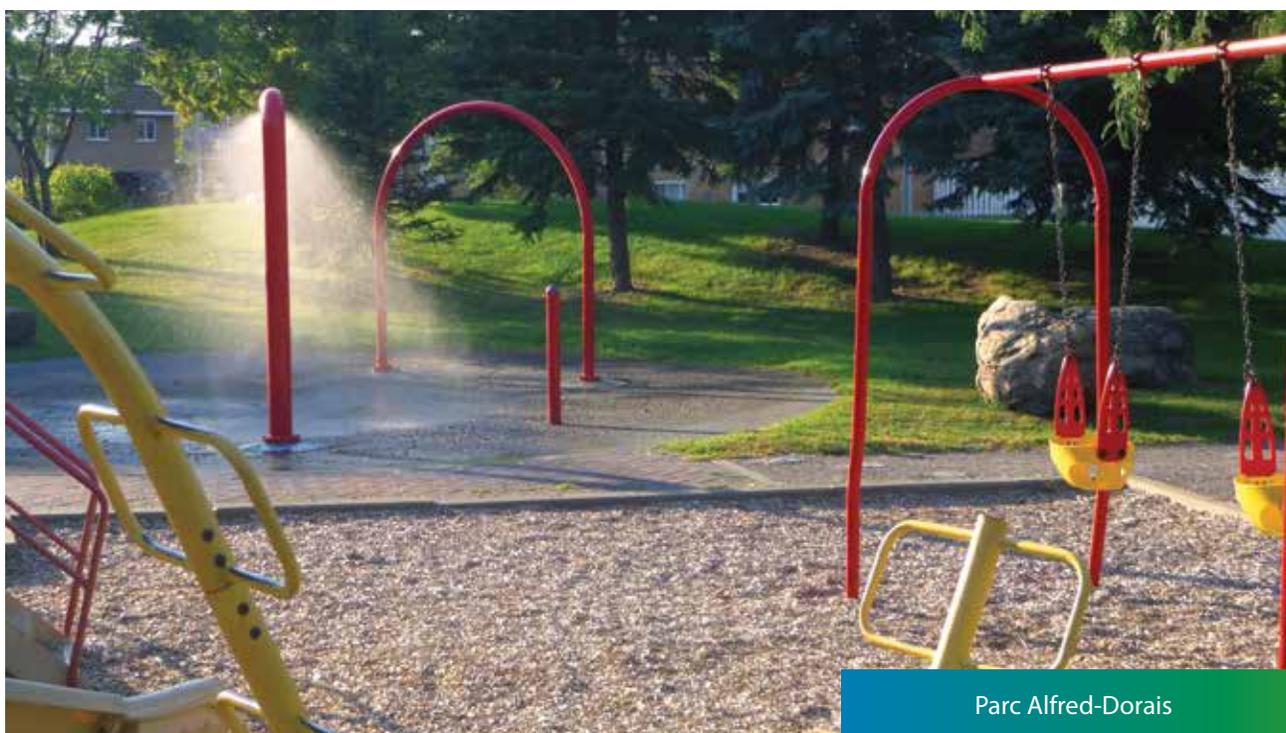
D'un autre côté, la satisfaction quant au niveau de la qualité est assez bonne, mais mérite néanmoins des améliorations, surtout si on considère que le niveau de satisfaction pour les activités sportives offertes par la Ville est lié aux sports qui se déroulent dans les parcs durant la saison estivale.

Degré de satisfaction à l'égard des loisirs et de la culture



Les consultations des organismes sportifs et des citoyens du mois d'août 2016 ont apporté des précisions sur les attentes et les désirs des citoyens pour leurs parcs et espaces verts, dont les éléments suivants :

- Accès au réseau cyclable et à des équipements pour les cyclistes dans les parcs (eau, abris).
- Affichage des indications pour se rendre aux parcs, des règlements et des noms des parcs, des horaires des événements et d'une carte du secteur.
- Intégration de toutes les clientèles dans chacun des parcs de quartier (multigénérationnel, culturel, multifonctionnel).
- Promotion et diffusion des attraits (l'ensemble des lieux, pas seulement les sites naturels) et des événements.
- Choix de mobilier de parc (poubelles, abreuvoirs, bancs, tables, signalisation, barbecue, ombrage) et de clôtures.
- Intégration d'aménagements pour les plantes comestibles, l'agriculture urbaine et les jardins communautaires.
- Souci de la qualité des aménagements et des équipements : manque de finition, de logique d'aménagement ou d'entretien, manque de supports à vélo et de tables à pique-nique.
- Accueil de gros événements et organisation du tourisme en lien avec le cyclisme.
- Services accessibles à tous; piste adaptée aux personnes à mobilité réduite, en asphalte; terrains de sports spéciaux.
- Accès à la rivière pour embarcations légères.
- Parc culturel, où il fait bon marcher, lire, se reposer, échanger. Aménagement d'un kiosque à musique.
- Sensibilisation des citoyens, information sur les vocations des parcs, sensibilisation contre le vandalisme.
- Amélioration du transport pour se rendre à l'île St-Bernard.



3.3 État des actifs

3.3.1 Les critères

Les critères qui ont permis l'évaluation de l'état des parcs, des aménagements, des installations et des équipements sont les suivants :

Esthétique et ambiance	Évaluation de l'aménagement et de la cohérence avec sa vocation (typologie).
Sécurité des lieux	Évaluation des éléments suivants : éclairage, jeux, aménagement dangereux, dénivellations, obstacles, cohabitation de différentes activités non compatibles, proximité avec des endroits représentant un danger pour certains types d'usagers (rues, vitesse, autre), accès risqués, etc.
Respect des normes	Matériaux utilisés. Respect des normes du CSA Z614. Distances, proximité, hauteur, etc.
Accessibilité	Accès facile (proximité, accessibilité sécuritaire, personnes âgées, à mobilité réduite, poussettes, etc.)
Entretien facile et peu coûteux	L'aménagement ainsi que l'état des lieux, des installations et des équipements tiennent-ils compte des coûts et des efforts qui devront être déployés pour l'entretien?
Respect du développement durable	Aménagement, choix des matériaux et des équipements, empreinte écologique, développement durable. Accroissement de la verdure et diminution des îlots de chaleur.
Présence des bons équipements	Pertinence en fonction de la typologie du parc, quantité et qualité des équipements en place pour les clientèles visées et pour les activités qui y sont prévues.
Nouveauté, au goût du jour	Aménagement, nouveauté des équipements. Suit-on les tendances et les offres de services comme ailleurs, tant dans l'aménagement que dans le choix des installations?
Nuisances minimales	Les installations réduisent-elles au minimum les nuisances (bruit, éclairage, autre), considérant le type d'activités prévues?
Services	Dotation des services nécessaires : toilettes, abris, poubelles, fontaines, jeux d'eau, casiers, tapis, éclairage, etc. Animation ou surveillance requise en fonction de la disponibilité. Horaire adéquat pour desservir les utilisateurs et le type d'activités prévues.

3.3.2 Définition des niveaux de service

Pour établir si le niveau de service est adéquat, nous avons utilisé une pondération de 1 à 10 dans l'évaluation des critères ci-dessous:

Esthétique et ambiance	La beauté du parc, son apparence générale. Ce critère réfère surtout à son aménagement. Totalement = 10. Presque totalement = 8. Une partie du parc = 5-6. Peu attrayant = 0-2.
Sécurité des lieux	Est-il dangereux d'utiliser ce parc? Les activités qui y sont pratiquées sont-elles sécuritaires avec les installations actuelles? Est-il dangereux d'y circuler? Les accès sont-ils sécuritaires? Pas de dangers apparents = 8. Quelques dangers apparents = 6. Beaucoup de dangers apparents = 2-4. Doit être fermé = 0.
Respect des normes	Tous les équipements respectent les normes = 10. Un équipement ne respecte pas les normes = 8. Deux éléments ne respectent pas les normes = 6. Trois éléments ne respectent pas les normes = 4. Quatre éléments et plus ne respectent pas les normes = 2.
Accessibilité	Le parc est-il accessible aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, en fonction de leur type et de leur clientèle potentielle? Le parc est accessible à tout le monde = 10. Le parc est difficilement accessible pour une certaine clientèle = 5.
Entretien facile et peu coûteux	Nécessite peu d'entretien avec de l'équipement de base = 8-9. Demande un entretien particulier = 6-7. Difficile d'entretien, car on doit faire appel à des spécialistes = 3-5.
Respect du développement durable	Démontrer une préoccupation durable dans l'aménagement du parc et dans l'utilisation des matériaux. Préoccupation constante = 8. Peu de préoccupation = 5. Pas de préoccupation = 0.
Présence des bons équipements	Les équipements répondent-ils au type de parc, indépendamment de la qualité, en tenant compte de la clientèle et/ou de l'activité? Tous les équipements répondent aux attentes = 8-10. Un ou deux équipements ne répondent pas aux attentes = 6-7. Plus de la moitié des équipements ne répondent pas aux attentes = 3-5. Aucun équipement ne répond aux attentes = 0-2.
Nouveauté, au goût du jour	Âge des équipements et date de l'aménagement. 0-5 ans = 7. 5-10 ans = 6. 10-20 ans = 4. 20 ans et plus = 0.
Nuisances minimales	Pour les citoyens des secteurs environnants. Aucune plainte = 9-10. Quelques plaintes depuis l'existence du parc = 8. Quelques plaintes par année = 5-7. Plaintes régulières et justifiées = 2-4.
Services	Présence d'un chalet, de toilettes, d'un point d'eau, de bancs, de poubelles. Tous les services = 9 -10. Un service manquant = 5. Deux services manquants et plus = 0.

3.3.3 Bilan des analyses

L'analyse de l'état des actifs (parcs, équipements et usages potentiels) a permis de discerner les cibles prioritaires. Les tableaux suivants présentent les résultats de cette évaluation.

Légende

0 = Déficient 10 = Satisfaisant	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

No	Nom	Pond.	Sécurité des lieux	Respect des normes	Esthétique et ambiance	Présence des bons équipements	Accessibilité	Entretien facile et peu coûteux	Respect du développement durable	Nouveauté, au goût du jour	Services (eau, toilettes, abri)	Nuisances minimales (éclairage, bruits)	Total	600
			10	10	8	8	6	4	4	4	4	2		
1	Centre écologique Fernand-Seguin		7	7	7	5	5	6	6	0	10	10		0,0 %
2	Centre nautique		10	6	7	8	10	6	5	6	10	6	460	76,7 %
3	Parc Albert-Einstein		8	8	8	9	10	10	8	7	10	10	516	86,0 %
4	Parc Alfred-Dorais		6	5	8	8	10	8	5	4	10	7	420	70,0 %
5	Parc Arthur-Gravel		8	6	5	8	10	8	0	0	10	10	380	63,3 %
6	Parc Cécile-Dumouchel												0	0,0 %
7	Parc Charles-de Gaulle		7	8	8	10	10	10	5	7	10	6	424	70,7 %
8	Parc Chevrefils		5	8	5	5	10	8	0	0	10	8	308	51,3 %
9	Parc Colpron		8	8	6	5	10	8	0	0	10	9	374	62,3 %
10	Parc de Cambrai		10	8	6	6	10	8	0	0	10	7	372	62,0 %
11	Parc de Concord		10	6	6	7	0	8	6	4	10	6	368	61,3 %
12	Parc de la Commune		7	7	7	6	10	6	6	4	0	10	388	64,7 %
13	Parc de la Seigneurie		8	8	7	9	10	8	8	7	10	10	476	79,3 %
14	Parc des Acadiens		4	2	2	1	0	5	0	0	10	5	142	23,7 %
15	Parc Elmridge		8	8	8	7	10	6	5	4	10	8	408	68,0 %
16	Parc Garand		5	6	6	6	8	6	6	4	10	7	342	57,0 %
17	Parc Georges-Étienne-Cartier		5	6	5	7	10	6	6	0	10	6	341	56,8 %
18	Parc Georges-Soyez		7	8	9	9	8	8	9	10	5	5	445	74,2 %
19	Parc Gilbert		7	8	5	6	10	6	0	0	0	7	301	50,2 %
20	Parc Haendel		8	5	5	5	5	5	4	0	10	8	252	42,0 %
21	Parc Hervé-Giroux		4	0	0	0	0	5	0	0	10	10	108	18,0 %
22	Parc Honoré-Mercier		7	7	8	7	10	8	7	4	10	10	442	73,7 %
23	Parc Isabelle		10	8	7	5	10	6	0	0	10	7	354	59,0 %
24	Parc James-Palmer		7	7	7	5	10	8	0	6	10	8	338	56,3 %
25	Parc Jean-Boyer		10	10	10	10	10	10	8	8	10	10	584	97,3 %

			Sécurité des lieux	Respect des normes	Esthétique et ambiance	Présence des bons équipements	Accessibilité	Entretien facile et peu coûteux	Respect du développement durable	Nouveauté, au goût du jour	Services (eau, toilettes, abri)	Nuisances minimales (éclairage, bruits)	Total	600
No	Nom	Pond.	10	10	8	8	6	4	4	4	4	2	Total	600
26	Parc Jean-Paul-Martineau		8	5	5	4	0	6	0	0	0	8	218	36,3 %
27	Parc Josaphat-Pitre		8	7	6	6	10	8	8	9	10	6	458	77,3 %
28	Parc Joseph-Allard		8	8	6	5	10	8	0	4	5	10	380	63,3 %
29	Parc Joseph-Laberge		7	6	6	7	5	7	0	0	10	7	332	55,3 %
30	Parc Joseph-Petrilli		8	5	2	5	10	5	0	0	10	5	300	50,0 %
31	Parc Jules-Léger		8	8	6	8	0	5	0	5	0	6	244	40,7 %
32	Parc Langlois		10	9	8	9	10	8	9	9	10	8	526	87,7 %
33	Parc Laval		10	5	6	5	10	6	0	0	10	10	362	60,3 %
34	Parc Léonide-Laberge		7	7	7	5	10	8	0	0	10	10	360	60,0 %
35	Parc Louis-Joseph-Fortin		5	5	5	5	5	6	0	4	10	8	306	51,0 %
36	Parc Mac Donell		9	5	5	5	10	5	0	0	10	10	333	55,5 %
37	Parc Marcel-Seers		10	10	5	8	10	8	8	7	10	8	462	77,0 %
38	Parc Martineau		8	5	5	5	5	5	0	0	5	10	292	48,7 %
39	Parc Moïse-Prégent		5	7	5	6	10	8	0	0	0	6	312	52,0 %
40	Parc Oliver		10	8	7	5	10	6	0	5	0	7	374	62,3 %
41	Parc Pelletier		5	2	2	4	5	6	0	0	10	7	201	33,5 %
42	Parc Philippe-Bonneau		8	8	8	8	0	6	5	4	10	3	394	65,7 %
43	Parc Ranger		8	6	8	8	10	8	0	0	10	10	380	63,3 %
44	Parc Ricard		8	8	6	5	10	8	0	0	10	8	380	63,3 %
45	Parc Roger-Déziel		8	2	5	5	10	6	0	0	10	8	304	50,7 %
46	Parc Roméo-Bourcier		8	5	5	5	10	8	4	0	10	8	358	59,7 %
47	Parc Saint-Denis		4	0	4	0	10	5	0	0	10	6	196	32,7 %
48	Parc Sutterlin		10	8	5	7	5	6	0	0	10	6	362	60,3 %
49	Parc Valérie Fournel		5	6	7	4	0	8	0	0	10	10	260	43,3 %
50	Parc Vincent		10	5	4	4	10	6	0	0	0	6	310	51,7 %
51	Parc William-Meldrum		5	4	5	2	5	6	0	0	10	4	223	37,2 %
52	Parc Yvan-Franco		8	10	8	8	10	7	7	6	10	3	494	82,3 %
53	Parc-école Billings		7	8	5	8	5	6	0	0	10	5	323	53,8 %
54	Parc-école Centennial		8	5	7	4	10	6	0	0	0	8	302	50,3 %
55	Parc-école de la Rive (Pie XXII)		8	7	7	8	10	0	0	7	0	7	348	58,0 %
56	Parc-école des Trois-Sources		8	5	5	4	10	5	0	7	10	10	354	59,0 %

			Sécurité des lieux	Respect des normes	Esthétique et ambiance	Présence des bons équipements	Accessibilité	Entretien facile et peu coûteux	Respect du développement durable	Nouveauté, au goût du jour	Services (eau, toilettes, abri)	Nuisances minimales (éclairage, bruits)		
No	Nom	Pond.	10	10	8	8	6	4	4	4	4	2	Total	600
57	Parc-école Gabrielle-Roy		4	4	4	0	10	6	0	0	0	8	204	34,0 %
58	Parc-école Gérin-Lajoie													
59	Parc-école Harmony		10	5	5	7	10	6	0	6	10	10	394	65,7 %
60	Parc-école Laberge													
61	Parc-école Louis-Phillipe-Paré		10	10	5	7	5	4	0	6	0	10	326	54,3 %
62	Parc-école Marc-André-Fortier													
63	Parc-école Marguerite-Bourgeois		10	3	4	2	10	6	0	0	10	10	322	53,7 %
64	Parc-école Mary Gardner		8	8	5	4	10	5	0	7	10	6	392	65,3 %
65	Parc-école Saint-Jean-Baptiste		10	7	6	8	10	6	7	7	10	10	482	80,3 %
66	Parc-école Saint-Jude		10	5	5	7	10	6	5	0	10	6	382	63,7 %
67	Parc-école Saint-Willibrord		5	10	4	6	10	6	5	0	0	8	350	58,3 %
68	Refuge faunique Marguerite-D'Youville		8	6	10	7	10	4	5	6	10	7	450	75,0 %
69	Rue Rachel / Claude-Pitre													
70	Ruisseau Saint-Eugène													
71	Ruisseau Saint-Jean													
72	Parc de la Maçonnerie													
73	Domaine LePailleur													

L'évaluation de chacun des parcs pourra être prise en compte dans l'établissement des priorités d'intervention et d'investissement.



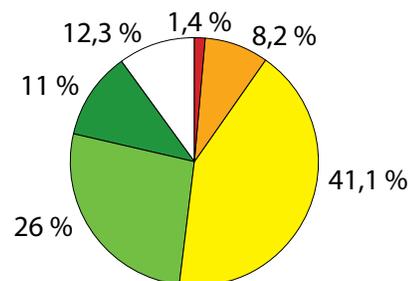
Parc Albert-Einstein

3.3.4 Sommaire de l'évaluation des parcs

Soixante-quatre (64) parcs et espaces verts ont été inventoriés à l'aide d'une fiche qualitative. Une attention particulière a été apportée aux notions d'accessibilité et de visibilité, de diversité des installations, de répartition sur le territoire, des clientèles desservies, de qualité et de sécurité.

Parcs	
Parc Hervé-Giroux	Parc-école de la Rive (Pie XXII)
Parc des Acadiens	Parc-école des Trois-Sources
Parc Jean-Paul-Martineau	Parc-école Louis-Phillipe-Paré
Parc Jules-Léger	Parc-école Marguerite-Bourgeois
Parc Saint-Denis	Parc-école Saint-Willibrord
Parc William-Meldrum	Centre nautique
Parc-école Gabrielle-Roy	Parc Alfred-Dorais
Centre écologique Fernand-Seguin	Parc Arthur-Gravel
Parc Chevretils	Parc Charles-de Gaulle
Parc de Concord	Parc Colpron
Parc Garand	Parc de Cambrai
Parc Georges-Étienne-Cartier	Parc de la Commune
Parc Gilbert	Parc de la Seigneurie
Parc Haendel	Parc Elmridge
Parc James-Palmer	Parc Honoré-Mercier
Parc Joseph Petrilli	Parc Isabelle
Parc Joseph-Laberge	Parc Joseph-Allard
Parc Laval	Parc Philippe-Bonneau
Parc Léonide-Laberge	Parc Ranger
Parc Louis-Joseph-Fortin	Parc-école Harmony
Parc Mac Donell	Parc-école Mary Gardner
Parc Martineau	Parc-école Saint-Jean-Baptiste
Parc Moïse-Prégent	Parc-école Saint-Jude
Parc Oliver	Refuge faunique Marguerite-D'Youville
Parc Ricard	Parc Albert-Einstein
Parc Roger-Déziel	Parc Georges-Soyez
Parc Roméo-Bourcier	Parc Josaphat-Pitre
Parc Sutterlin	Parc Jean-Boyer
Parc Valérie-Fournel	Parc Langlois
Parc Vincent	Parc Marcel-Seers
Parc-école Billings	Parc Pelletier
Parc-école Centennial	Parc Yvan-Franco
Parc Cécile-Dumouchel	Parc-école Gérin-Lajoie
Ruisseau Saint-Eugène	Parc-école Laberge
Ruisseau Saint-Jean	Parc-école Marc-André-Fortier
Espace vert (rue Rachel / Claude-Pitre)	Parc de la Maçonnerie
Domaine LePailleur	

Légende			
0 % à 20 %	1,4 %	61 % à 80 %	26 %
21 % à 40 %	8,2%	81 % à 100 %	11 %
41 % à 60 %	41,1 %	NON ÉVALUÉ	12,3 %



Parcs par % et par typologie		
Non évalué	0 % à 20 %	21 % à 40 %
Parc Cécile-Dumouchel	Parc Hervé-Giroux	Parc Saint-Denis
Rue Rachel / Claude-Pitre		Parc des Acadiens
Ruisseau Saint-Jean *		Parc Jean-Paul-Martineau
Ruisseau Saint-Eugène *		Parc Jules-Léger
Parc de la Maçonnerie		Parc William-Meldrum
Parc-école Gérin-Lajoie		Parc-école Gabrielle-Roy
Parc-école Laberge		
Parc-école Marc-André-Fortier		
Domaine LePailleur		
41 % à 60 %	61 % à 80 %	81 % à 100 %
Parc de Concord	Parc Arthur-Gravel	Parc Albert-Einstein
Parc Garand	Parc Charles-de-Gaulle	Parc Josaphat-Pitre
Parc Haendel	Parc Colpron	Parc Jean-Boyer
Parc James-Palmer	Parc de la Seigneurie	Parc Langlois
Parc Joseph Petrilli	Parc Elmridge	Parc Marcel-Seers
Parc Laval	Parc Joseph-Allard	Parc Pelletier
Parc Léonide-Laberge	Parc Ranger	Parc Yvan-Franco
Parc Louis-Joseph-Fortin	Parc Alfred-Dorais	
Parc Mac Donell	Parc Isabelle	
Parc Moïse-Prégent	Parc Philippe-Bonneau	
Parc Ricard	Parc Georges-Soyez	
Parc Roméo-Bourcier	Centre nautique	
Parc Valérie-Fournel	Parc de la Commune	
Parc Chevrefils	Parc Honoré-Mercier	
Parc Georges-Étienne-Cartier	Refuge faunique Marguerite-D'Youville	
Parc Gilbert	Parc de Cambrai	
Parc Oliver	Parc-école Harmony	
Parc Roger-Déziel	Parc-école Mary Gardner	
Parc Sutterlin	Parc-école Saint-Jean-Baptiste	
Parc Vincent	Parc-école Saint-Jude	
Parc Joseph-Laberge		
Parc Martineau		LÉGENDE
Centre écologique Fernand-Seguin		Parc de voisinage
Parc-école Billings*		Parc de secteur
Parc-école Louis-Phillipe Paré*		Parc municipal
Parc-école Centennial		Parc régional
Parc-école de la Rive (Pie XXII)		Parc-école
Parc-école des Trois-Sources		Parc-école municipal*
Parc-école Marguerite-Bourgeois		Espace vert
Parc-école Saint-Willibrord		Espace vert protégé*

Ce qu'il faut retenir...

Au point de vue fonctionnel :

- Les parcs de la ville de Châteauguay sont fréquentés et souvent utilisés pour circuler : ils servent d'espace de transit et leurs sentiers relient directement une rue à une autre.
- Les parcs sont ouverts sur la rue et visibles. L'accessibilité des parcs est optimisée par l'aménagement de droits de passage qui augmentent leur rayonnement et favorisent les déplacements actifs. Ces passages créent des accès privilégiés vers les écoles et autres points de destination. Par contre, quelques-uns ont des bollards si rapprochés qu'ils empêchent les piétons de circuler.
- Il faut tenir compte de la densification, du milieu urbain de plus en plus présent, du Transit-Oriented Development (TOD) et de la réalité du 21^e siècle. Une ville à maturité pose des défis et des contraintes qui lui sont propres.
- La signalisation présente certaines lacunes, particulièrement dans les entrées secondaires et les droits de passage.
- La toponymie des parcs n'est pas intuitive pour ceux qui cherchent un parc, car il n'y a pas de référence aux rues avoisinantes.
- Les parcs présentent beaucoup d'équipements de jeu, mais l'offre est peu diversifiée pour répondre aux besoins de toutes les clientèles.
- Il y a assez de parcs sur le territoire; une réduction de leur nombre dans certains secteurs ou une diminution de leur superficie ne serait pas dramatique.
- Il y a peu de fontaines dans les parcs (3 sur 73). Il devrait y en avoir plus, notamment pour les activités sportives.
- Le réchauffement climatique implique une difficulté accrue pour maintenir les patinoires extérieures en bonne condition. On observe une diminution du nombre de journées où elles sont opérationnelles. Ces aléas de Dame Nature occasionnent maints efforts ainsi que des coûts importants pour maintenir un niveau de service minimal. La tendance, dans les municipalités du sud de la province, tend vers la diminution de cette activité en plein air.
- On observe un déficit de stationnement important autour des parcs de secteurs et municipaux pour accommoder les participants et les partisans aux activités qui s'y déroulent.
- Il importe de revoir la distribution des équipements sportifs, et possiblement leur relocalisation, pour optimiser leur utilisation dans les parcs où ils ne servent plus ou peu. Amorcé depuis 10 ans, ce mouvement de centralisation, qui porte fruit, se poursuivra dans les prochaines années.
- Les équipements sont en quantité suffisante pour répondre aux besoins, mais leur qualité laisse à désirer.
- Les parcs à chiens sont nécessaires; ils devraient être relocalisés et mieux aménagés.
- Le parc de planches à roulettes a une portée municipale. Il est bien localisé, mais mérite une mise à niveau.

Au point de vue esthétique :

- Certains parcs récents présentent un souci d'aménagement, tandis que plusieurs parcs aménagés à une autre époque requièrent une actualisation de leur aménagement et de leurs équipements.
- La présence importante de graffitis nuit à la qualité des espaces et à l'expérience des utilisateurs.
- De manière générale, on observe une signalisation défraîchie et même illisible.
- L'affichage est déficient et doit être repensé au niveau de l'esthétisme et de l'efficacité.
- L'aménagement paysager ainsi que le mobilier doivent être uniformisés.



Parc de la Commune

Au point de vue de la sécurité :

- Bien que le programme d'entretien des aires gazonnées et des plateaux sportifs soit rigoureux, les équipements et aires de jeu présentent certaines lacunes d'entretien.
- Le vieillissement important des équipements de jeu peut mettre en péril la sécurité des utilisateurs.
- Les équipements de jeu ne respectent pas la norme CAN/CSA-Z614-03 sur les aires de jeu et les équipements présentement en vigueur.
- Il y a peu de haltes cyclistes; il pourrait y en avoir davantage.
- Il y aurait lieu de prévoir des règles d'utilisation pour les parcs-écoles lors de la révision de l'affichage.

Au point de vue de la durabilité :

- L'accès aux activités de rafraîchissement est facilité par l'implantation de jeux d'eau qui remplacent avantageusement les pataugeuses et les piscines extérieures dans plusieurs municipalités. Ces installations, plus légères, nécessitent moins d'eau, d'énergie, d'entretien et de surveillance. Il y a possibilité de rafraîchir les citoyens à meilleur coût et ainsi compenser la tendance décroissante du nombre de piscines privées.
- La stabilisation des berges le long de la rivière Châteauguay pose un défi. Il y a lieu d'évaluer la volonté de la population de convertir des parcs en rives.
- Les préoccupations environnementales, notamment pour l'utilisation de l'eau et la qualité de l'air, doivent être prises en compte dans nos aménagements. Un plan directeur des arbres serait complémentaire à nos efforts d'aménagement.
- Les portions de réseau vert déjà présentes mériteraient d'être reliées par des sentiers pédestres et des pistes cyclables.
- On observe ailleurs la venue de jardins de poche (pocket gardens). Cette approche, qui vise à mettre en place de très petits parcs de détente, pourrait être envisagée dans les nouveaux développements pour compléter l'offre existante.
- Certaines acquisitions de terrain permettraient de consolider la ceinture verte.

Au point de vue de la gestion :

- Il y a eu peu d'investissements et de mises à niveau dans le passé. Nous devons concentrer nos efforts pour obtenir de beaux résultats. Il ne faut pas diluer et saupoudrer les interventions.
- On observe une croissance du nombre de plaintes de nuisance par le bruit. La densification entraîne une cohabitation difficile pour certains usages du territoire.
- Il est difficile d'entretenir un si grand nombre de parcs avec nos ressources actuelles.

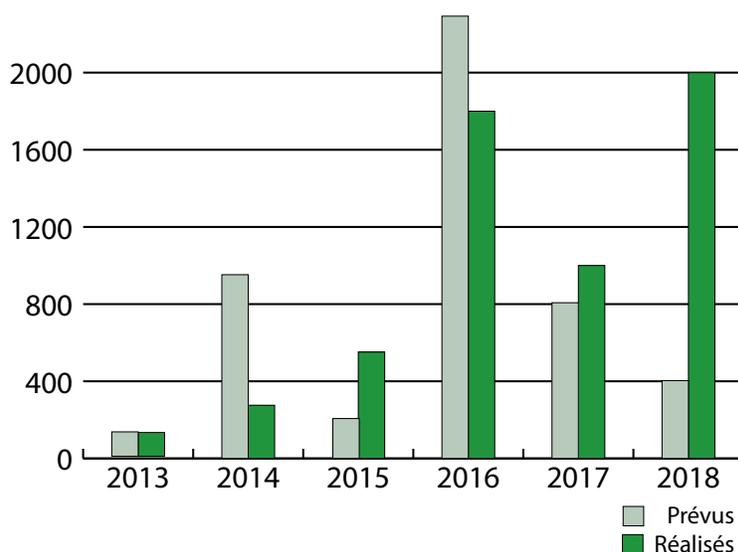
3.4 Budget alloué aux parcs et espaces verts

3.4.1 Budget d'immobilisation (investissements)

Les parcs et espaces verts constituent des actifs dont il faut maintenir la qualité pour en conserver la valeur et l'usage. Le plan de maintenance doit prévoir non seulement leur entretien, mais aussi leur gestion, leur mise à niveau et leur remplacement, tant au niveau des aménagements que des installations et des équipements.

Voici les investissements faits et prévus, en milliers de dollars, sur une période de 6 ans.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Réalisés	90	303	529	1 833	973	413 (au 10 août 2018)
Prévus	128	942	243	2 498	811	2 055



L'estimation des investissements requis pour la réalisation du plan directeur sera faite en fonction des priorités approuvées. Elles alimenteront, au fur et à mesure, les processus budgétaires annuels.

Il y aurait lieu de mettre en place un mécanisme pour gérer, de façon continue, la valeur du portefeuille des parcs et espaces verts.

3.4.2 Budget de maintenance et d'entretien annuel

La maintenance et l'entretien des parcs sont des dépenses considérables pour la Ville. Elles sont importantes en termes financiers, mais permettent l'utilisation continue et sécuritaire des nombreuses installations.

Entre 2013 et 2017, les sommes allouées à ce chapitre sont les suivantes :

	2013	2014	2015	2016	2017
Main d'œuvre interne	899 000 \$	899 000 \$	906 000 \$	913 000 \$	901 000 \$
Matériel et équipements	128 000 \$	139 000 \$	109 000 \$	105 000 \$	59 000 \$
Contrats de sous-traitance	134 000 \$	289 000 \$	303 000 \$	283 000 \$	357 000 \$
Total	1 162 000 \$	1 327 000 \$	1 318 000 \$	1 301 000 \$	1 317 000 \$

3.5 Considérations

3.5.1 Consultations avec les citoyens

Deux soirées de consultation avec les citoyens ont eu lieu en août 2016. La première a été consacrée aux organismes sportifs, avec une emphase sur les parcs où sont aménagés les plateaux sportifs. Tous les citoyens étaient invités à participer à la seconde soirée, qui abordait tous les parcs et espaces verts. Dans les deux cas, une partie de la présentation faisait référence aux valeurs et aux orientations faisant l'objet du chapitre 4 du présent document, suivie d'un exercice où les participants avaient à faire des choix individuels et à discuter en groupe pour sélectionner deux points forts parmi la douzaine d'énoncés présentés et formuler deux éléments manquants auxquels il faudrait porter une attention particulière. Voici le résultat de ces démarches:

Points forts

- Mise en valeur des espaces naturels (4 mentions).
- Conservation et mise en valeur des milieux naturels (4 mentions).
- Image de marque (1 mention).
- Ville attrayante (1 mention).
- Développement de la ville (1 mention).
- Accessibilité et diversité des services (1 mention).
- Qualité et amélioration des équipements (1 mention).
- Entretien quotidien et maintenance en général (1 mention).
- Citoyens au cœur de la planification (1 mention).
- Développement durable (1 mention).
- Saines habitudes de vie (1 mention).
- Nouveaux parcs et réaménagement des parcs actuels (1 mention).
- Quantité abondante d'espaces verts (1 mention).
- Volonté d'améliorer les modules de jeux pour enfants (1 mention).



Parc Jean-Boyer

4. Orientations 2018-2028

4.1 La vision

Le Plan directeur des parcs et espaces verts se donne comme vision spécifique de :

Maintenir et améliorer le réseau des parcs et espaces verts en l'adaptant aux besoins évolutifs de tous les citoyens, en s'assurant d'une desserte adéquate, d'une qualité d'aménagement et en y intégrant la protection et la mise en valeur des milieux naturels, notamment la rivière Châteauguay, l'île Saint-Bernard et le corridor vert Châteauguay/Léry.

4.2 Les principes directeurs

Les principes directeurs énoncés sont les fondements du travail fixé par les axes de développement et sous-tendent les choix d'actions qui permettront d'atteindre les objectifs retenus pour l'avenir des parcs et espaces verts de la Ville de Châteauguay.

Le citoyen au cœur de la planification

Le réseau des parcs et espaces verts doit être en mesure d'accueillir l'ensemble de la population, en offrant une diversité de services et d'activités pour répondre aux besoins de tous, en conformité avec ses missions sociales, environnementales et communautaires. De plus, la Ville désire adopter des outils de planification qui permettront d'inclure le citoyen (voisinage, associations et organismes, etc.) lors de certaines étapes, dont l'analyse des besoins et la planification des parcs et espaces verts.

Des aménagements accessibles et de qualité

Le plan directeur vise à offrir des parcs et espaces verts plus attrayants et propres ainsi que des équipements incitant à de saines habitudes de vie, tout en améliorant la sécurité et en assurant une répartition adéquate des accès aux espaces verts. Il vise aussi à en faciliter l'accès, tant par la présence d'un affichage adéquat que par des aménagements prévus pour les différents niveaux de mobilité.

La protection et la mise en valeur des espaces naturels

Grâce à un aménagement responsable et minimal, le plan directeur propose un équilibre afin que les fonctions de protection, de promotion et d'accessibilité des milieux naturels soient au cœur de ses actions, incluant les activités récréotouristiques dans les zones accessibles des parcs régionaux. Une attention particulière doit être portée à l'instauration et la mise en œuvre d'un plan de restauration et de renaturalisation des berges.

Des pratiques de développement durable

En tout respect de la définition du développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Commission Bruntland, PADD Châteauguay), nous choisissons de développer des pratiques de planification, conception, réalisation, opération et promotion qui considèrent nos parcs comme des éléments structurants de la vie citoyenne, qui participent à la vitalisation et à l'attrait de la ville et qui agissent activement à son redéveloppement.

Une communication et une collaboration améliorées avec les partenaires et les citoyens

Des outils de collaboration interservices, de communication et de consultation avec les citoyens ont été mis en place à travers notre démarche. Celle-ci doit être poursuivie pour assurer la bonne gestion du réseau des parcs et espaces verts. Un arrimage entre les différents programmes et plans directeurs (PADD, mobilité active, etc.) est essentiel.

4.3 Les enjeux

L'élaboration du plan directeur est l'occasion d'établir un bilan de la desserte, de faire une vigie et de mieux connaître les tendances en aménagement, en pratiques récréatives et sportives ainsi que les besoins actuels et projetés des citoyens afin d'améliorer l'offre de services. L'analyse de la situation a permis de mettre en lumière certains enjeux prioritaires.

Les enjeux externes suivants reflètent les tendances et les influences des milieux en relation avec la municipalité:

- Les changements sociodémographiques observés et prévisibles : vieillissement de la population, augmentation graduelle de la population, répartition géographique de la pauvreté sociale et économique.
- La densification urbaine et le redéveloppement de la ville.
- Les préoccupations environnementales et de développement durable.
- Le rayonnement régional de Châteauguay.
- La santé et le bien-être publics, notamment par le biais des saines habitudes de vie et du déplacement actif.

Les enjeux internes suivants reflètent les défis de développement de stratégies de gestion pour tenir compte des enjeux externes:

- L'arrimage des planifications et des plans d'action.
- La modernisation de l'offre actuelle afin de rejoindre les objectifs du Plan action de développement durable.
- Les contraintes de développement urbain en lien avec une ville à maturité : limites de la disponibilité des espaces pour une desserte et une offre idéale en parcs et espaces verts.
- La sécurité des équipements municipaux, en lien avec la désuétude des installations.



4.4 Les axes de développement

Le plan directeur se fixe 5 principaux axes de développement:

AXE 1

Fournir une offre d'espaces et de types de parcs pour assurer l'accessibilité et la diversité des services et des équipements.

Objectif 1.1 : Planifier une répartition équitable entre les parcs où sont réparties les activités sportives et les espaces affectées à la détente.

Objectif 1.2 : Assurer l'identification des parcs et de leur vocation dans la promotion et l'affichage.

AXE 2

Améliorer la qualité et l'entretien des aménagements, des services et des installations des parcs.

Objectif 2.1 : Offrir des aménagements intergénérationnels sécuritaires pour tous les usagers.

Objectif 2.2 : Établir une signature cohérente par l'installation de mobiliers de qualité (antigraffitis) et esthétique.

AXE 3

Mettre en place des infrastructures requises pour faciliter la pratique de saines habitudes de vie et les déplacements actifs.

Objectif 3.1 : Mettre en place les infrastructures requises pour faciliter la pratique d'activités de marche, de vélo, de sports individuels et d'équipes

AXE 4

Investir dans le développement des parcs et espaces verts pour participer à la vitalité de la vie de quartier, répondre aux changements démographiques et rendre la ville attrayante.

Objectif 4.1 : Maintenir un ratio de 15 % du territoire en parcs et espaces verts.

Objectif 4.2 : Planifier la répartition des équipements à des endroits stratégiques pour optimiser les déplacements, en tenant compte des changements sociodémographiques observés et projetés, des profils sociodémographiques et des grandes artères de circulation de la ville.

Objectif 4.3 : Faire l'adéquation entre les principes de développement du Plan directeur des parcs et espaces verts et ceux des différents plans directeurs (mobilité active et durable, réseau cyclable, PADD, MADA, etc.) qui influencent le développement et l'aménagement des parcs.

AXE 5

Mettre en valeur des aspects naturels distinctifs et identitaires pour augmenter la fierté des citoyens de Châteauguay et faire rayonner la Ville.

Objectif 5.1 : Mettre en valeur la rivière, tant par ses accès que par son aménagement durable.

Objectif 5.2 : Assurer un équilibre entre les fonctions de protection, de promotion et d'accessibilité des milieux naturels.

4.4.1 Principes de gestion

Les principes de gestion à maintenir ou à mettre en place viennent appuyer et encadrer les axes de développement et les objectifs afin d'assurer la pérennité de la qualité et du niveau de services, tout en maintenant la valeur des actifs.

Ainsi, la Ville s'engage à :

1. Assurer que des équipes multidisciplinaires d'experts externes participent à la planification de la réfection et de l'aménagement des parcs pour valoriser la qualité des aménagements, du design, de l'architecture et des normes de sécurité des espaces communs.
2. Mettre à profit les compétences de plusieurs services de la Ville dans la gestion des parcs, principalement les directions de la vie citoyenne, du développement du territoire, du génie et des travaux publics, des communications et des relations publiques de même que les effectifs affectés à la sécurité publique.
3. Planifier des allocations budgétaires qui permettront le maintien de la qualité et de la valeur des parcs, tant pour leur entretien que pour la mise en œuvre du plan d'action.
4. Mettre en place les mécanismes et outils de gestion pour tendre vers l'uniformisation des équipements et du mobilier urbain dans les parcs, afin de rentabiliser leur entretien et donner une signature de qualité aux parcs municipaux.
5. Maintenir une vigie pour s'assurer que la Ville applique les normes et la réglementation pour la sécurité des installations et qu'elle soit au fait des types d'équipements susceptibles de répondre aux besoins des différentes clientèles des parcs municipaux.
6. Assurer une continuité dans l'inventaire des actifs, tant au niveau des équipements que de la valeur foncière des parcs et espaces verts, principalement par le biais de notre participation au programme Parc-o-mètre.



Refuge faunique Marguerite-D'Youville

Remerciements

La Ville de Châteauguay souhaite remercier tous les citoyens qui ont activement participé aux consultations qu'elle a organisées pour soumettre des idées sur la vision, les principes directeurs et les enjeux perçus concernant son réseau de parcs.

Merci au Centre d'expertise en gestion municipale (CEGM) et spécialement à Michel Demers, expert-conseil et chargé de projet, épaulé par Luu Nguyen, architecte paysager, qui ont offert l'accompagnement des différentes étapes de recherche et analyse et du processus d'élaboration de rédaction du Plan directeur des parcs.

Merci à l'équipe du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) qui est intervenue dans l'étape des consultations avec les citoyens et les organismes sportifs. Anne Juillet, chargée de projet et de développement ainsi qu'Isabelle Gaudette, organisatrice communautaire ont su générer des échanges fructueux lors de ces rencontres.

Ces appuis ont été précieux pour les membres du comité de travail regroupant des membres des Directions de l'aménagement du territoire, des travaux publics et de la vie citoyenne. Ces derniers souhaitent remercier les membres de leurs équipes respectives qui, de près ou de loin, ont permis l'élaboration de la version finale de ce document.

Prochaine étape

La prochaine étape consiste en la rédaction d'un *Plan d'action 2019-2023* découlant des constats présentés dans le *Plan directeur des parcs et espaces verts 2018-2028* et tenant compte des orientations et des principes directeurs adoptés par le conseil municipal en août 2018.